

le quotidien des sans-papiers

bulletin d'information et d'alerte

n°15 - dimanche 18 novembre 2007 - 1 euro

NUL NE PEUT ÊTRE ARBITRAIREMENT ARRÊTÉ, DÉTENU OU EXILÉ. TOUTE PERSONNE A LE DROIT DE CIRCULER LIBREMENT ET DE CHOISIR SA RÉSIDENCE À L'INTÉRIEUR D'UN ÉTAT.
Déclaration universelle des Droits de l'Homme

Libérez Kébé !

Kébé Talibé, soutien très actif de RESF Montreuil, a été arrêté le 31 octobre en fin de matinée à la gare de Bordeaux Saint-Jean. Malgré un important mouvement de soutien, samedi 17, le Tribunal ordonnait la prolongation de son séjour en rétention pour 15 jours. [Voir pages 7-8]

ITALIE

Flambée anti-tzigane

À l'heure où le gouvernement italien aura fait un décret-loi spécifique pour expulser le plus de Roms possible, le ministre des affaires étrangères roumain propose d'acheter un morceau de désert – en Egypte – “pour y mettre tous ceux qui nuisent à notre image” !

[Voir page 5]

Migrant'scène

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Du 18 novembre au 18 décembre 2007, La Cimade organise un festival pour faire écho à la Journée Internationale des Migrants. « Nous nous sommes donnés un mois. Un mois d'expositions, de débats, de concerts, de spectacles, de projections pour montrer les richesses que font éclore les migrations et les métissages. » À travers tous les pays des dizaines d'événements. Il aura fallu un cahier de huit pages pour en donner le programme...

[Voir pages 16 à 24]

CONTRE TOUTES LES EXPULSIONS

Trente ans après...

... tentative d'extradition silencieuse

Le 30 octobre, Sonja Suder (75 ans) et Christian Gauger (66 ans), ressortissants allemands, ont été arrêtés et placés sous écrou extraditionnel. On reprocherait à Sonja d'avoir – éventuellement – participé – de loin – à un des premiers actes retentissants du terrorisme moderne, lorsqu'en 1975 le fameux Carlos prenait en otages quelques ministres de l'OPEP, à Vienne... En dépit du caractère sensationnel de ce flashback, les deux allemands dont les actes éventuels sont largement prescrits, se sont retrouvés, l'un à la Santé, l'autre à Fresnes, dans un silence assourdissant de l'ensemble de la presse comme des partis politiques.

[Voir article et commentaire page 2]

ROMS

Occupation de l'ANAEM

Le 8 novembre, une cinquantaine de roumains, habitants du terrain de Bonneuil-en-France, accompagnés de soutiens, sont venus porter une lettre ouverte aux salariés de l'ANAEM-Paris Nord (antenne de Pantin) ainsi qu'à sa direction.

Cette action avait pour but, après l'occupation de l'ANAEM-Paris Nord de Bagnolet le 26 octobre, d'informer les salariés du rôle que joue à l'heure actuelle l'Agence Nationale d'Accueil des Étrangers et des Migrations dans les expulsions de roumains et bulgares massives et collectives organisées par l'État.

Les habitants du bidonville de Bonneuil-en-France ont pu ré-affirmer au directeur de l'ANAEM Paris-Nord, M. Chartrez, leur désir de rester en France et leur refus d'être renvoyés en Roumanie dans le cadre des retours “humanitaires” et “volontaires” que propose l'ANAEM.

Alors que le ministre de l'immigration Hortefeux présente aujourd'hui les premiers chiffres d'expulsion de l'année 2007 à la presse, cette occupation met en lumière les méthodes employées par l'État pour atteindre ces chiffres.

[voir articles et commentaires, pages 4-5]

MARSEILLE

Un burkinabé se jette dans le vide pour échapper à la police

Mardi 6 novembre, à Marseille... Un burkinabé sans-papiers se sera défénestré pour tenter d'échapper à la police. Encore un.

Cela serait le sixième sans-papiers à se défénestrer depuis début août. Rappelons à cette occasion qu'on est sans nouvelles de Tarek, qui s'est jeté du 4ème étage, à Toulouse, fin août. L'hôpital de Purpan où il aura été accueilli alors, dans le coma, au service des urgences, déclare aujourd'hui n'en avoir pas gardé mémoire...

[Suite page 6]

Trente ans après...

... tentative d'extradition silencieuse

*Au tribunal le magistrat s'oublie,
et ne voit plus que l'ordonnance.
– Indulgent aux grands, dure aux petits.
(Beaumarchais, Le mariage de Figaro, III, 5)*

**Mercredi 14 novembre, devant la Chambre d'extradition de la cour d'appel de Paris, Sonja Suder et Christian Gauger demandaient leur mise en liberté provisoire. Seul Christian aura été libéré...
Compte-rendu d'audience.**

D'abord est abordé le cas de Christian. Né en 1941, il a des problèmes cardiaques, de mémoire et de repère dans l'espace et dans le temps, suite un accident, ainsi que l'expose la Présidente de la cour. Il comparaît pour un mandat d'arrêt émis le 16 janvier 2007, par les autorités judiciaires allemandes, pour incendie criminel aggravé, tentative d'incendie, et provocation d'une explosion. Attentats n'ayant provoqué que des dégâts matériels. Ces faits remontent à 1977. Il y a trente ans.

La Cour abordait la demande de liberté provisoire, déposée le 31 octobre, au lendemain de leur arrestation, et renvoyait le débat sur le fond de la question de l'extradition à l'audience prévue du 19 décembre.

Christian et Sonja ont été arrêtés à leur domicile, à Saint-Denis. Les faits qui leur sont reprochés relèvent de l'action d'un groupe, les Cellules révolutionnaires (RZ). Christian participait à une publication, « Colère révolutionnaire », expression des RZ, dans laquelle ont été revendiqués les attentats en question. Et c'est à ce titre que ces attentats lui sont, encore à ce jour, reprochés – comme « responsable intellectuel » en quelque sorte.

Il s'est enfui à l'étranger en août 1978, et il s'est réfugié en France. En 2000, vingt-trois ans après les faits, les autorités allemandes émettaient une demande d'extradition le concernait ainsi que Sonja. Les faits étant prescrits aux termes du droit français, un avis défavorable a été rendu, en 2001, par la même cour d'appel de Paris qui statue aujourd'hui.

L'avocate Irène Terrel a rappelé que c'est en dépit de ce jugement favorable à ses clients qu'aujourd'hui la question était réouverte. Et ceci en vertu d'un accord bilatéral entre la France et l'Allemagne, postérieur à la décision judiciaire française. Ainsi leur arrestation – et la procédure à laquelle ils sont à nouveau soumis – aura été rendue possible. L'avocate a fait valoir le principe général du Droit qui veut qu'une chose jugée ne peut être jugée une deuxième fois, et encore moins du fait de règles intervenues entretemps. Pour appuyer la demande de mise en liberté, elle rappelle qu'en 2001, une même demande de liberté provisoire leur avait été accordée. Ses clients s'étaient alors présentés régulièrement à toutes les convocations judiciaires. Le couple, qui vivait à l'époque à Lille, avait même déménagé en

région parisienne pour pouvoir assister à toutes les phases de la procédure. C'est dans ce même domicile de Saint-Denis qu'ils ont été arrêtés il y a quinze jours.

Le ministère public ne voit aucune objection à la mise en liberté provisoire de Christian du fait de ses problèmes de santé et de l'ancienneté des faits reprochés. Il entrevoit que le débat au fond pourrait être long. Or son état de santé ne permet pas une incarcération provisoire éventuellement prolongée.

Le cas de Sonja Suder est examiné à son tour. Née en 1933, elle a donc 75 ans. Elle fait l'objet de deux mandats d'arrêts européens, en date des 16 et 23 janvier 2007. Le premier identique à celui de Christian, pour les divers attentats déjà mentionnés. Dans le deuxième, du 23, lui est reprochée une « complicité de tentative de meurtre et d'assassinat ». [À Vienne, en 1975, à la conférence de l'OPEP, un commando dirigé par le fameux terroriste vénézuélien Carlos prenait en otages d'importants ministres du pétrole, dont celui d'Arabie séoudite. Il y aura trois morts, deux agents de sécurité et un délégué de l'OPEP, tués au début de l'action. À la suite de quoi 70 personnes auront été prises en otages. Une négociation aboutira au départ du commando – avec une rançon de 50 millions de dollars versée par l'Arabie séoudite.]

Irène Terrel a rappelé la clause humanitaire de la convention européenne, selon laquelle les extraditions ne sont exécutables que dans le cas où la condition des personnes visées le permet. Les deux procédures étant liées, et Christian étant par ailleurs extrêmement dépendant de Sonja pour ses raisons de santé, la libération des deux devait être considérée comme une seule décision.

Le ministère public n'a pas exprimé d'opposition de principe à la mise en liberté de Sonja non plus, en s'en remettant à l'appréciation de la Cour.

À la surprise générale, la Présidente a alors soulevé le problème de la « représentation en Allemagne ». [Selon des explications de juristes, cela signifierait que si Sonja avait, par exemple, pu hypothéquer son appartement, elle aurait apporté des garanties pour éviter toute tentative de soustraction à la justice. Comme elle demeure dans un appartement loué par sa sœur...]

Après deux heures de délibéré, la Cour a décidé la liberté provisoire, sous contrôle judiciaire, pour Christian. Et, pour Sonja, le maintien en détention !

Relevons qu'il reste à s'occuper de Christian, libéré mais dépourvu de son gagne-pain – l'activité de brocante dont il vivait avec Sonja. Il était de plus effectivement dépendant de Sonja – qui s'occupait de lui depuis des années – pour ses sérieux problèmes de santé. Il repose maintenant sur le bon vouloir de la solidarité militante...

Quant au fond, pour des faits vieux de 32 ans, et déjà considérés comme prescrits par la justice française, on maintient en détention une dame âgée de 75 ans – comme si elle était plus susceptible de s'enfuir aujourd'hui qu'il y a des années... Et le 19 décembre on discutera donc d'extrader des personnes réfugiées en France depuis si longtemps, et poursuivies pour des actes qui relèvent des manuels d'histoire.

QSP

Sarkozizi s'amuse...

Rappelons que le rapt de Marina Petrella sera intervenu, cet été, en pleine mobilisation pour les sans-papiers de Lille – semble-t-il en vertu du principe « diviser pour régner ». Celui de Sonja et de Christian [voir ci-contre] intervient, lui, en pleine mobilisation pour Marina. Cette fois, il semble que le principe agissant soit plutôt « déprimer pour mieux régner ».

Très curieusement cette opération politico-policière aura eu lieu, il y a près de deux semaines maintenant, sans le renfort d'aucune publicité. L'information sur cette extradition sensationnelle ne sera parue nulle part sinon sur Indymedia, Bellaciao, ou le Blackblog d'Oreste Scalzone. Sarkozizi semble avoir souhaité émettre un télégramme privé à destination des italiens qui vivent sous la menace perpétuelle d'une extradition arbitraire pouvant intervenir n'importe quand. On leur signifie ainsi qu'ils devraient trembler jusqu'à leur dernier jour... L'État affichant qu'il ne reculerait devant aucune ignominie.

Notons qu'en faisant soigneusement l'économie de toute publicité pour cet ultime méfait, le petit Bonaparte semble prendre la précaution d'éviter le ridicule qui consiste à enfermer une dame de 75 ans se consacrant plus que pacifiquement à son activité de brocante, poursuivie pour des actes plus que prescrits, ayant tourné la page de son action politique clandestine depuis une trentaine d'années... Cela pourrait prêter à sourire – ce qui n'est pas du meilleur effet en veille d'élections.

Le nouvel État totalitaire vérifie au passage non seulement l'asservissement complet de la presse, mais le fait que, d'une manière générale, il n'y a plus d'opposition. On attend toujours le communiqué du PC, du PS, des Verts – ou même de la LCR, si haut dans les sondages – pour dénoncer cette basse crapulerie d'État. En attendant, le ridicule ne tue pas.

QSP

Convocation-piège

Bien que condamnées par la cour de cassation pour leur caractère déloyal, les "convocations-pièges" se multiplient.

Un sans-papiers nigérian de 25 ans, marié à une française, a été interpellé le 11 octobre, puis placé en rétention et expulsé. Le 5 octobre, il s'était présenté à la préfecture de l'Essonne en réponse à une convocation pour la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour de deux mois. C'est alors qu'il venait retirer cette APS que le jeune Nigérian a été interpellé, sous les yeux de son épouse qui l'accompagnait.

Le jeune homme était entré en France avec un visa « court séjour » en mars 2004. Il s'est marié en novembre 2006.

Placé au centre de rétention administrative de Palaiseau (Essonne), il a été expulsé moins de 48 heures après par avion vers Lagos, capitale du Nigéria.

Il faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) de mars 2007 car il ne disposait pas du visa long séjour requis pour être régularisé en qualité de conjoint de Française. Mais un mois plus tard, il pouvait demander un visa long séjour en France sans avoir à retourner dans son pays d'origine pour le faire, car il vivait depuis plus de six mois avec son épouse.

Le préfet de l'Essonne, Gérard Moisselin, a déclaré sur RMC que le Nigérian s'était « présenté de lui-même » à la préfecture, et a affirmé ne pas avoir eu connaissance de l'existence de cette convocation.

La LDH dénonce une « convocation piège », et invoque un arrêté du 6 février 2007 déclarant ce type de pratiques contraire à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Elle œuvre désormais pour qu'il puisse obtenir un visa le plus rapidement possible et qu'il puisse revenir en France.

[Source : Nouvel Observateur]

IVRY SUR SEINE

De nouveau arrêté

Il est originaire de Centrafrique. Il a été parrainé à l'Assemblée Nationale par Daniel Goldberg. Il a un enfant scolarisé au lycée Jean-Jacques Rousseau, à Vitry sur Seine où il vit.

Il est présent en France depuis 1999 et subvient au besoin de son fils.

Joachim Ouakondo avait déjà passé une vingtaine de jours en rétention au mois d'août 2007. Il avait été libéré mais son Arrêté de Reconduite à la Frontière a été maintenu.

Joachim Ouakondo a été de nouveau arrêté, le lundi 12 novembre, sur son lieu de travail par des policiers de Montargis. Il a commencé sa garde à vue au commissariat du 15ème arrondissement pour lui notifier ses droits. Pour être aussitôt transféré vers le commissariat de Montargis dans le Loiret ! C'est un Officier de Police Judiciaire de Montargis qui a contacté l'avocat et RESF.

L'expulsion peut se faire prochainement.

[Source : RESF]

PARIS XIÈME

Lin Ruibong, délégué du CSP11, menacé d'expulsion

Lin Ruihong, sans papiers chinois, en France depuis 1998, avec son fils et son épouse a été arrêté et se retrouve au Centre de Rétention de Vincennes.

Lin a reçu son refus accompagné d'une OQTF en mai 2007 et a fait un recours le 15 mai sans réponse. Il vient de la région de wemzhou en Chine. Victime des délocalisations vers un marché du travail sans protection sociale pour les travailleurs, Lin comme des milliers de travailleurs chinois, subit ici en France la délocalisation sur place qu'est le travail clandestin, notamment dans les restaurants parisiens.

Il passait dimanche 18 à 10h au 35bis, à la Cité.

[Source : RESF]

À l'attention des salariés de l'ANAEM-Paris Nord

Depuis quelques mois nous constatons que de nouvelles pratiques d'expulsions massives et collectives (par centaines) de roumains et de bulgares, souvent Roms, sont effectuées en Seine Saint-Denis, dans le Val d'Oise (à Bondy, le 26 septembre, Saint-Denis, le 10 octobre, Pierrelaye, le 17 octobre, Bagnole, le 24), ainsi que dans d'autres régions de France (Lyon, Saint-Étienne, Bordeaux, Nantes ...) par la police, l'ANAEM (l'Agence Nationale d'Accueil des Étrangers et des Migrations) étant à chaque fois présente et jouant le rôle systématique de caution humanitaire de l'État.

Certains d'entre nous ont recueilli des témoignages auprès de ces personnes expulsées ou même étaient présents lors de ces expulsions massives. Tous constatent qu'à chaque fois la méthode est la même :

- Des habitants roumains ou bulgares sont évacués très rapidement par la police de leurs terrains, en y abandonnant tous leurs effets personnels, systématiquement détruits.

- Ils sont ensuite sommés de monter dans des cars spécialement affrétés pour l'occasion. Des OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) leur sont alors distribuées et exécutées sur-le-champ sans aucune prise en compte de leur situation individuelle. Aucune possibilité ne leur est laissée d'exercer leur droit à un recours juridictionnel contre ces décisions, car sous la pression policière, ils sont « invités » à monter immédiatement dans les cars à destination de leur pays d'origine dans le cadre des procédures de retour humanitaire de l'ANAEM.

L'ANAEM et les préfectures prétendent qu'il s'agit de retours humanitaires et volontaires. Au vu des témoignages des uns et des autres, nous savons que c'est faux.

Très récemment nous avons appris que les habitants, majoritairement Roms roumains et serbes, du terrain situé en face de l'aéroport du Bourget sur les communes de Gonesse et de Bonneuil-en-France avaient reçu, eux aussi, la visite de représentants de l'ANAEM de Pantin.

Certains d'entre nous ont noués des liens très étroits avec des habitants de ce terrain, liens qui nous ont conduit à suivre leurs expulsions successives et à comprendre dans quelles conditions ils sont amenés à vivre (pression policière permanente, expulsion de leur lieu de vie à intervalle régulier, absence des minimums vitaux tels que l'accès à l'eau, aux sanitaires ou à l'électricité ...).

Après avoir discuté avec eux et avoir lu les documents que leur ont remis la police et les agents de l'ANAEM de Pantin, nous savons qu'ils vivent à l'heure actuelle exactement le même processus de harcèlement auquel l'ANAEM participe : arrêté d'expulsion du terrain devenant exécutoire dans les prochains jours, harcèlements policiers aux abords du bidonville, menaces de répression policière en cas de refus du retour volontaire, promesses d'aide à la réinsertion en Roumanie dont nous savons qu'elles ne sont jamais suivies d'effet.

Nous sommes donc convaincu qu'ils risquent à terme de subir à leur tour votre prétendu « retour humanitaire ». Or ils nous l'ont dit très clairement, de la même manière qu'ils l'ont dit aux agents de l'ANAEM de Pantin qui sont passés sur leur terrain : ils refusent catégoriquement de quitter leur terrain et encore plus d'être renvoyés dans leur pays d'origine.

- Nous exigeons donc que leur parole soit entendue et qu'aucune mise en place de retour humanitaire ne se fasse sur ce terrain.

- Nous exigeons, plus généralement, que l'ANAEM cesse d'effectuer ces soit disant « retours humanitaires » qui nous apparaissent, au vu des méthodes employées, plus proches de déportations massives de populations que de retours volontaires.

Arrêts des rafles et des expulsions !

Liberté de circulation et d'installation pour tous !

Régularisation de tous les sans-papiers !

Des soutiens aux habitants roumains et bulgares, bidonvilliens vivant en Seine Saint-Denis et dans le Val d'Oise.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La police rafle, l'ANAEM déporte, l'État fait du chiffre

Des soutiens aux habitants roumains et bulgares des bidonvilles de la région parisienne occupent ce jour, vendredi 26 octobre, les bureaux de l'ANAEM-Paris Nord.

Par leur présence dans ces lieux ils souhaitent dénoncer publiquement le rôle que joue aujourd'hui l'Agence Nationale d'Accueil des Étrangers et des Migrations (ANAEM) dans de nouveaux processus d'expulsions des populations roumaines et bulgares.

Nous savons que depuis plusieurs années les Roms de Roumanie et de Bulgarie sont devenus de la chair à expulsion pour l'État français et permettent ainsi au gouvernement d'atteindre ses objectifs chiffrés de 25 000 expulsions par an : ces populations ont représenté 25% des expulsés de l'année 2006.

Depuis septembre 2007 de nouvelles pratiques d'expulsions massives de ces populations se mettent en place, l'ANAEM servant de caution humanitaire à l'État français pour les justifier.

En effet à plusieurs reprises les habitants de bidonvilles de Saint-Étienne (deux en septembre et une en octobre) Bondy (26 septembre), Saint-Denis (10 octobre) ou Pierrelaye (17 octobre) ont été évacués par la police de leurs terrains, y abandonnant tous leurs effets personnels, systématiquement détruits.

Ils ont ensuite été sommés de monter dans des cars spécialement affrétés pour l'occasion, des OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) ne faisant aucun cas de leur situation individuelle leur étant alors distribuées sans leur laisser la possibilité d'exercer leur droit à un recours juridique suspensif. Puis, sous la pression policière, ils ont été « invités » à monter immédiatement dans les cars à destination de leur pays d'origine dans le cadre des procédures de retour humanitaire de l'ANAEM.

La manière dont l'État met en place ce « retour volon-

taire » (absence dans la majorité des cas de traducteurs, « invitation » à accepter immédiatement le retour volontaire sous la pression policière...) n'est qu'un simulacre. Il s'agit bien ici d'expulsions collectives et massives (par centaines à chaque fois) organisées par l'État sous couvert de retour volontaire et humanitaire.

ITALIE

Flambée anti-tzigane

Le ministre des affaires étrangères roumain propose d'acheter un morceau de désert – en Egypte – “pour y mettre tous ceux qui nuisent à notre image”.

Fin octobre, le gouvernement italien adoptait dans l'urgence un décret-loi permettant de renvoyer dans leur pays d'origine, sans procès ni recours possible, des citoyens de l'Union européenne – en l'occurrence des Roumains –, au motif qu'ils « contreviennent à la dignité humaine, aux droits fondamentaux de la personne ou à la sécurité publique ». Le gouvernement de centre-gauche de Romano Prodi aura pris cette mesure suite à l'assassinat d'une femme par un roumain, dans la banlieue nord de Rome.

« Rome était la capitale la plus sûre d'Europe avant l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne » n'hésitait pas à déclarer le maire de Rome – également de gauche, secrétaire du nouveau Parti démocrate, Walter Veltroni, qui aura osé évoquer « le péril roumain ».

Le chef de l'État par contre, Giorgio Napolitano, a lui condamné « les remontées de racisme », rappelant que « sans les travailleurs immigrés le système économique serait bloqué ».

Le gouvernement roumain a semblé dans un premier temps s'émouvoir de cette réaction visant ses ressortissants. Toutefois, il a également tenu à distinguer : « Nous sommes confrontés à un phénomène qui n'est pas imputable aux Roumains, mais aux Roms », déclarait le ministre du Travail de Bucarest, Paul Pacuraruru. « Nous les Roumains, nous n'agissons pas comme ça. »

Le fait est que les Roms auront profité de l'ouverture des frontières, du fait de l'intégration de la Roumanie dans l'Union européenne, pour quitter en grand nombre ce pays où le racisme dont ils sont l'objet n'est pas un mythe – comme en attestent les déclarations gouvernementales. Le gouvernement roumain aura réagi en mettant à la disposition de la police italienne une trentaine de policiers destinés à « freiner la criminalité de la communauté rom en Italie ». Il a aussi annoncé l'envoi « en urgence » de dix magistrats dans les pays de l'Union européenne « pour améliorer la coopération judiciaire et pour regagner la confiance de ses partenaires occidentaux ». Le ministre des affaires étrangères aura, lui, à l'occasion d'un voyage en Egypte, évoqué la possibilité d'acheter « un morceau de désert égyptien pour y mettre tous ceux qui nuisent à notre image ».

[Source : Le Monde]

RROMS

La question tzigane

Voilà bien longtemps que les « gens du voyage », gitans, tziganes, romanichels, sont mal reçus ici ou là, un peu partout. L'anti-tziganisme peut se prévaloir d'une histoire aussi longue que celle de l'antisémitisme. Et aussi dramatique – jusqu'au cœur des camps d'extermination nazis, il y a un peu plus d'un demi-siècle.

Sans vouloir trop hasarder de théorie, on peut remarquer qu'il semble bien qu'aux mêmes causes, les mêmes effets. Juifs comme Tziganes auraient le point commun d'avoir été citoyens du monde avant même qu'on en ait l'idée. De partout et de nulle part, ils auraient le défaut d'être des peuples libres, non attachés à un État. On a vu combien l'État moderne aura pu manifester d'intolérance face à cette prétention. Une intolérance qui ira jusqu'au comble de la solution finale, ce qu'on aura appelé la Shoah pour les juifs, et que les roms appellent le Samudaripen – « le meurtre total ».

Si l'on a fait mine de chercher des solutions pour la fameuse « question juive » – en particulier en créant un État auquel les juifs seraient destinés à s'attacher, se « normalisant », avec un drapeau, une terre et une armée –, la « question rom », elle ne sera jamais abordée. La même politique à leur encontre aura eu libre cours, avant, pendant, après le nazisme.

En France, les lois contre les « gens du voyage » datent de... 1939 – d'avant la défaite de 1940. Et les camps d'où, jusqu'en 1944, les gendarmes français les conduiront, sur le chemin d'Auschwitz, à la frontière allemande, ne seront fermés qu'en... 1946 – bien après la « Libération » qui, manifestement, ne les concernait pas.

L'État moderne aura tant progressé ces dernières années qu'il est à craindre qu'on soit en train de voir les dernières heures du nomadisme en Europe. Au lieu de s'adapter avec intelligence et d'offrir à ces musiciens des conditions de vie décentes, nos sociétés expriment, chaque jour un peu plus méchamment, le rejet et l'incompréhension totale d'un peuple qui aurait le défaut de rester attaché à sa liberté.

Cette année 2007 aura vu un événement curieux avec l'intégration de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne. Du coup, il semble que les tziganes de l'Est, parqués depuis des décennies, sous le socialisme, derrière le rideau de fer, aient repris leur marche millénaire vers l'Ouest, quittant les pays les plus pauvres pour trouver quelques sous dans les pays les plus riches.

Malencontreusement ce mouvement intervient à l'heure où les sociétés industrialisées prétendent ne plus voir une tête dépasser. Les démagogues autoritaires pullulent, flattant l'égoïsme xénophobe au dernier degré. Les plus anciens nomades du monde se retrouvent pris dans l'horrible piège où l'on veut enfermer aujourd'hui tous les migrants, tous déclarés « illégaux » – privés du plus simple droit d'être et de « choisir leur résidence où ils l'entendent », conformément à la Déclaration des Droits de l'homme – et au simple droit de vivre.

La violence et l'arbitraire des nouvelles politiques européennes aura fini par susciter un autre phénomène, encore plus rare, dont on aura déjà pu rendre compte dans le dernier numéro du Quotidien des Sans-Papiers : désormais les Roms manifestent.

QSP

Un burkinabé se jette dans le vide pour échapper à la police

Mardi 6 novembre, à Marseille... Un burkinabé sans-papiers se sera défenestré pour tenter d'échapper à la police. Encore un.

Selon *La Marseillaise*, la police venait « en assistance à des constatations d'huissiers » [?]. M. Mahamadou, 37 ans, se serait brisé les deux chevilles après avoir sauté du deuxième étage du foyer où il réside, mardi peu avant 8 heures. Comme pour Chunlan Liu, la police explique « ne pas être venue pour lui ». Comme si les rafles de sans-papiers étaient toujours ciblées nominalement...

La Marseillaise rappelle que « depuis le mois d'août, M. Mahamadou est au moins le cinquième sans papiers à se précipiter dans le vide pour fuir la police ». Le journal énumère :

- Sébastien N., ce congolais de 30 ans, qui s'est jeté de la fenêtre du deuxième étage des locaux de la PAF – Police de l'air et des frontières – de Lyon, le 4 août ;
- puis le jeune Ivan, tombé du quatrième étage en tentant de fuir la police, à Amiens, le 10 août ;
- il y aura eu également le saut dans le vide du quatrième étage, à Roussillon, dans l'Isère, d'un jeune tunisien voulant échapper aux gendarmes, le 12 septembre ;
- et la défenestration et la mort de Chunlan Zhang, le 20 septembre à Paris.

[Source : *La Marseillaise*]

Chunlan Liu a été incinérée au Père-Lachaise

La famille de cette dame de 51 ans sans papiers, qui s'était tuée en voulant échapper à la police, est arrivée en France pour assister à la cérémonie. À l'appel de RESF et de l'association chinoise Hui Ji, près de deux cents personnes étaient présentes à la cérémonie de crémation qui a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise – un soir, après la fermeture. Les cendres seront rapatriées en Chine.

Sans nouvelles de Tarek, qui s'est jeté du 4ème étage, à Toulouse, fin août

Notons que *La Marseillaise*, comme l'ensemble de la presse et des commentateurs, oublie le cas de cet autre tunisien, âgé de 24 ans, dont la défenestration aura été rapportée par *La Dépêche de Toulouse*, le 31 août [voir le QSP n°7, du 3 septembre]. Le drame se serait produit le 30 août.

Il s'appelait Tarek, et s'est jeté du 4ème étage, rue de Bruxelles, lorsque, effrayée par une altercation avec un tiers, une amie – la personne chez qui se produisait la dispute – aura commis l'erreur d'appeler la police. « Je me suis isolée dans une pièce de l'appartement et j'ai eu au bout du fil les policiers », expliquait-elle alors à *La Dépêche*. « Mon ami, affolé, m'a alors fait signe de raccrocher. J'ai senti qu'il s'était passé quelque chose... » « Arrivée sur son balcon », elle « aperçoit Tarek allongé douze mètres plus bas, face contre terre. Apeuré, il venait de sauter du quatrième étage ».

« Très vite plusieurs résidents du quartier se précipitent sur les lieux. Les pompiers et une équipe médicale du Samu interviennent pour réanimer la victime inconsciente à la suite du choc. »

La Dépêche rapportait alors qu'aus-sitôt emmené aux service des soins intensifs de l'hôpital Purpan, « Tarek lutte contre la mort », « plongé dans le coma ». « Il a déjà perdu un œil... » selon les propos d'un de ses amis recueillis par le journal toulousain.

Récemment interrogé par un correspondant du QSP, l'hôpital Purpan disait ne rien savoir – n'avoir aucune trace de l'hospitalisation de Tarek fin août. L'enquête est ouverte.

Rappelons que le décès de Chunlan Liu n'aura été connu que trois jours après sa mort à l'hôpital Georges Pompidou, à Paris. Il n'est pas certain qu'on n'en aurait jamais

entendu parler si des associations ne s'étaient inquiétées de son état, au lendemain du week-end suivant son décès. Pendant les jours précédant cette annonce, les autorités auront diffusés par contre de multiples messages comme quoi les policiers intervenus à son domicile « n'étaient pas là pour ça »... On pourra même lire dans la presse qu'on ne savait pas dans quel hôpital elle se trouvait... alors que la précision avait été diffusée par l'AFP dès le premier jour.

On est en droit de supposer que tout aura été tenté pour escamoter le décès de Chunlan. Il est à craindre que le manque d'information sur le sort de Tarek – dont on ne connaît même pas le nom de famille – puisse obéir au même genre de motif.

« Selon l'un de ses amis, le jeune Tunisien était arrivé en France il y a un peu plus de deux ans. » « Un homme qui ne posait pas de problème et plutôt discret », rapportait *La Dépêche*.

La Cimade soulignait alors que « les sans-papiers vivent une pression permanente » et que « ces drames peuvent s'intensifier avec l'augmentation des cas de reconduite à la frontière ».

[Sources : *La Dépêche*, QSP]

UNE “CONTRADICTION”

Jean-Pierre Cavalié, responsable régional de la Cimade, dénonce une « contradiction » : « notre économie a besoin de main d'œuvre étrangère ». « Alors pourquoi faire régner ce climat de quasi-terreur ? » Et fournit l'explication : « Parce que l'on a besoin de gens en situation irrégulière. Dans certains secteurs très consommateurs de main d'œuvre et soumis à la pression d'une économie mondialisée (tourisme, bâtiment, agriculture, conception...), une main d'œuvre irrégulière sera d'autant plus docile qu'elle cherchera à rester discrète. »

[Source : *La Marseillaise*]

Libérez Kébé!

Kébé Talibé, soutien très actif de RESF Montreuil, a été arrêté le 31 octobre en fin de matinée à la gare de Bordeaux Saint-Jean, en prenant le train pour revenir en région parisienne, où il devait reprendre la tête des initiatives de régularisation du Collectif.

Le Lundi 5 novembre à 10h30, Kébé est passé devant le juge du Tribunal administratif pour l'examen de son recours contre l'ARPF (arrêté préfectoral de reconduite à la frontière). Malheureusement, l'appel de la décision du juge des libertés et le recours au tribunal administratif ont tous les deux été rejetés, malgré une très forte mobilisation (une centaine dans la salle du TA) qui s'est élargie dans la journée.

Il est donc expulsable à tout moment. Les lois sur l'immigration se succèdent : en 2003, 2006 et 2007. Avec chacune, les conditions d'accès au droit de vivre en famille, au droit à l'éducation, au droit d'asile, sont devenues sans cesse plus contraignantes. La politique du chiffre contraint les préfetures et les forces de police à oublier les réalités humaines pour se concentrer sur des quotas d'expulsion sans cesse plus élevés.

À la préfecture de Seine Saint-Denis, comme ailleurs, nous le constatons tous les jours : même le « cas par cas » n'existe plus :

- Avec la restriction des possibilités d'entrée et de séjour, les cas de séjour irrégulier se multiplient et le nombre d'étrangers expulsables augmente sans cesse ;

- Les droits fondamentaux deviennent inaccessibles, l'administration est poussée à oublier les réalités humaines et la police n'a plus qu'une consigne : faire du chiffre.

Cette logique répressive, suivie au nom d'intérêts politiques à court terme et d'une idéologie xénophobe, s'accompagne d'une volonté de réprimer les sans papiers les plus actifs qui

luttent pour la régularisation comme les citoyens qui affirment leur solidarité avec les étrangers.

Talibé Kébé en fait partie et risque d'être expulsé d'un jour à l'autre par la préfecture de Gironde. Cet ivoirien originaire du Nord risque d'être jeté en prison dès son arrivée à Abidjan.

Vingt-sept militants du Collectif pour les droits des sans-papiers (CDSP) de Montreuil ont été arrêtés lundi 11 novembre après leur évacuation de la préfecture de Bobigny où ils réclamaient la libération d'un porte-parole retenu à Bordeaux. À l'exception d'une personne interpellée pour des violences présumées sur un policier qui a reçu un coup de mégaphone ayant entraîné sept jours d'incapacité totale de travail, les autres ont été arrêtés pour avoir occupé une terrasse en étage de la préfecture durant plus de trois heures. Arguant de là "l'extrême dangerosité" de la situation (des militants étaient juchés sur une corniche d'où ils menaçaient de sauter), le préfet avait demandé leur évacuation. Ils risquent des poursuites pour "organisation d'une manifestation sans déclaration préalable", "participation à un attroupement non autorisé après ordre de dispersion" et "refus de se soumettre à une signalisation", car ils refusent de donner leurs empreintes en garde à vue afin de les identifier, selon la source judiciaire. La plupart n'ont pas de papiers sur eux, selon la même source.

Liste de revendications des occupants :

1. L'attitude de la Préfecture doit changer :

- arrêt des refus d'enregistrement des dossiers, au guichet ou par voie postale,

- amélioration des conditions d'accueil des personnes et du traitement de leurs dossiers,

- ouvertures de négociations avec l'ensemble des organisations de défense des sans papiers en Seine-

Saint-Denis (CDSP Montreuil, Coordination 93, Droits Devants !!, 9ème Collectif, Resf 93),

- prise en compte du travail des syndicats en défense des travailleurs sans papiers (notamment à travers le cas d'OSP)

2. En ce qui concerne Talibé Kébé, la Préfecture doit reconnaître et corriger son erreur en lui permettant de déposer de nouveau son dossier auprès de ses services, de manière à ce qu'il soit enregistré et que cessent les poursuites injustes dont il fait l'objet à Bordeaux.

Finalement, les manifestants placés en garde à vue lundi 12 novembre après avoir été évacués de la préfecture de Bobigny ont été remis en liberté le mercredi suivant.

KÉBÉ PASSAIT DEVANT LE JUGE DES LIBERTÉS ET DE LA DÉTENTION SAMEDI 17. LE JUGE A PROLONGÉ SA RÉTENTION POUR QUINZE JOURS SUPPLÉMENTAIRES.

Occupons bloquons tout ce que nous pouvons !

Kébé, c'est un ami, un camarade, un voisin. Nous vivons, nous luttons ensemble. Nous serons partout où nous pourrons arracher sa libération. Libérez-le !

Il va à la préfecture de Bobigny déposer son dossier. Ce matin, comme des centaines d'autres, il attend depuis des heures l'ouverture du service des étrangers.

Carte de séjour ou pas, tous doivent passer par là, subir le même rite d'humiliation, la même violence, le même rappel à sa condition d'étranger. Ensuite, il y a les guichets ou plutôt les guichetiers qui trouvent toujours un prétexte pour faire revenir le lendemain, faire attendre des mois, des années, maintenir dans l'illégalité... Il est arrêté à la gare de Bordeaux. Contrôle d'identité. Tous les jours, ces contrôles se répètent dans la rue, dans les gares, dans les foyers. Souvent discrets, deux trois policiers postés ici ou là. Un harcèlement qui ne veut pas dire son nom, qui cherche à paraître autre que ce qu'il est vraiment. Personne n'est dupe. Une opération organisée à grande échelle par l'État contre une certaine catégorie de la population, cela s'appelle une rafle : ici permanente et diffuse.

Il passe devant le JLD (Juge des libertés et de la détention). Cette impression si banale que le juge n'est là que pour valider une décision de police. La loi, disent-ils. Ces lois réécrites tous les deux ans qui fragilisent toujours plus les populations étrangères, fabriquent des sans-papiers, précarisent le statut des étrangers en France (remise en cause de la carte de dix ans, du regroupement familial, du droit d'asile) – un apartheid inscrit dans la loi. La loi, disent-ils.

Il est mis en rétention. Des milliers de personnes sont enfermées dans les centres de rétention. Ces lieux qui là encore ne veulent pas dire leur nom, qui se cachent dans les sous-sols des commissariats, dans les zones industrielles, aux abords des aéroports, au milieu des bois... On nous parle de l'amélioration des conditions de détention, d'espace pour enfants... Mais il s'agit bien de camps dans lesquels on est enfermé et aucun aménagement d'aucun type n'enlèvera à ces lieux leur violence. Violence de lieux que les pays européens n'ont jamais cessé de construire pour gérer les populations étrangères.

25 000 expulsions cette année – on le répète tous les jours à la télé, il faut remplir le quota. Les préfets doivent exécuter leur basse besogne sans mot dire, comme ils l'ont toujours fait. On ne compte plus les rendez-vous pièges à la préfecture, les flics qui se font pas-

ser pour le conseiller d'orientation pour donner un faux RDV aux parents, les ANPE à qui on demande de fournir les cartes de résidence aux préfectures, les banques et les postes qui balancent. La traque aux sans-papiers est permanente, la peur aussi... La peur c'est un mode de gouvernement par lequel on oblige des milliers de gens à bosser, à accepter n'importe quel travail, pour n'importe quel salaire, dans n'importe quelle condition.

N'oublions pas que la fragilisation de nos existences, la justice et la police qui se resserrent chaque jour un peu plus autour de nos vies est notre lot à tous. Résistons, donnons corps et consistance au mouvement qui se profile... Occupons bloquons tout ce que nous pouvons.

ÉTATS-UNIS

Vers une "intifada latina" ?

On pouvait lire dans *Courrier international*, la traduction d'un article de *El Nuevo Herald*, journal de l'immigration hispanique aux USA. L'éditorialiste y dénonce « l'hystérie à l'égard de l'immigration » alimentée « par des chaînes de télévision irresponsables en quête d'audience », comme par les candidats républicains à l'élection présidentielle qui semblent avoir reçu le « message » de l'élection présidentielle française : la xénophobie « paye » électoralement.

Sur les 13 millions de sans-papiers qu'on compte aujourd'hui au nord du Rio Grande, on compte 1,8 millions d'enfants « qui vivent comme n'importe quel autre petit Américain et ne parlent souvent pas d'autre langue que l'anglais, mais qui n'ont pas d'autorisation de séjour ». « Tôt ou tard, ces jeunes entreront sur un marché du travail où la loi les empêchera de trouver un emploi. »

Récemment le Sénat rejetait un projet de loi – le « Dream Act » – qui proposait des possibilités de régularisation aux enfants de sans-papiers venus vivre avec leurs parents sur le territoire américain ayant obtenu un diplôme scolaire ou... servi dans l'armée.

« En fermant les portes de la légalisation au nez des sans-papiers », « les États-Unis sont en train de créer un monde parallèle d'individus qui ne quitteront pas le pays et qui, en réalité, ne peuvent pas en être expulsés ».

Toute ascension sociale leur étant ainsi interdite « beaucoup vont se sentir de plus en plus frustrés, de plus en plus en colère, et il ne serait pas étonnant que certains deviennent violents ». Ouvrant la voie à ce que l'éditorialiste appelle une « *intifada latina* ».

« La multiplication des rafles de sans-papiers dans les usines, soutenues par le gouvernement Bush, la multiplication des arrêtés municipaux interdisant aux propriétaires de louer leurs appartements à des immigrés illégaux et la xénophobie grandissante des programmes de radio et des chaînes câblées vont laisser leurs marques sur ces enfants et ceux des autres communautés d'immigrés. »

Ces « politiques de l'immigration » « ne sont pas seulement mauvaises », elles sont « dangereuses », conclut l'éditorialiste du *Nuevo Herald*, Andrés Oppenheimer. « Les millions de sans-papiers qui vivent dans ce pays ne partiront pas. Ils seront simplement de plus en plus en colère. »

[Source : *El Nuevo Herald* ; *Courrier international*]

BELGIQUE

Deux versions pour les régularisations ?

Le texte sur l'immigration rédigé par les négociateurs de l'Orange bleue présente des divergences selon la traduction, selon le journal *Le Soir*. Lors d'une réunion rassemblant des sans-papiers, deux versions de l'accord ont été exposées, l'une en français, l'autre en néerlandais. Elles divergent sensiblement sur certains points.

La régularisation pour longue procédure et la priorité en matière de régularisation accordée aux sans-papiers pouvant faire état d'une promesse d'emploi diffèrent ainsi selon la version. Le texte flamand serait plus restrictif que le texte communiqué par le cdH (Centre démocrate humaniste, anciennement Parti social chrétien, parti francophone) au lendemain de l'accord. Le texte n'est toutefois pas finalisé et doit encore faire l'objet d'une troisième lecture. [Belga]

DANS LA PRESSE

Le fantôme de Marie-Antoinette au centre de rétention...

On trouve de plus en plus « le quotidien des sans-papiers » dans l'ensemble de la presse quotidienne. Le 9 novembre, c'était dans Le Monde, un article de Catherine Simon, sur les centres de rétention.

« Le long de la Seine, les touristes en route pour la Sainte-Chapelle croisent, sans y prendre garde, les fourgons de police et les voitures banalisées » – qui conduisent, entre autres, les sans-papiers au centre de rétention –, remarque la journaliste pour commencer.

Elle relate l'histoire d'une jeune maman paraguayenne, incarcérée dans ce centre de rétention qui jouxte le Palais de Justice, voisin de la Préfecture de Police où elle s'était rendue volontairement, répondant à une convocation pour régulariser sa situation. Convocation-piège. Catherine Simon rappelle que les dits "CRA" « n'existaient pas, ou presque, au début des années 1980. On en comptait alors sept ou huit – dont le fameux centre d'Arenc, près de Marseille, utilisé clandestinement par la police et dont la découverte avait causé scandale, en 1975. Il y en a aujourd'hui vingt-sept. » Vingt-sept antichambres de l'expulsion-déportation. « La durée maximale de la rétention est passée, en 2003, de douze à trente-deux jours », rappelle Le Monde. « Aux vingt-sept centres de rétention, il faut ajouter aujourd'hui une centaine de locaux de rétention administrative (LRA), qui ont besoin, pour être créés, non pas d'un arrêté interministériel (c'est le cas pour les CRA), mais d'un "simple arrêté préfectoral" », comme l'explique la Cimade. « Une pièce sans fenêtre dans le coin d'un commissariat peut faire l'affaire. Les "retenus" y restent souvent bien au-delà des quarante-huit heures légales. » La Cour des comptes souligne que ce « régime ambigu ne peut qu'encourager la multiplication des locaux de rétention administrative à caractère permanent

et provoquer des risques d'abus ».

« Le nombre des "retenus" a, lui aussi, connu une extension foudroyante : de deux cents à trois cents places en CRA au milieu des années 1980, on est passé à quelque huit cents places en 2003, pour arriver à plus de deux mille places à l'automne 2007 – le double en quatre ans. » « L'augmentation des "retenus" est sans aucun rapport avec le nombre des sans-papiers. Simplement, on veut faire du chiffre », remarque le secrétaire général de la Cimade, Laurent Giovannoni. « Sur quelque 30 000 "retenus" chaque année », « environ 15 000 sont finalement expulsés ». La journaliste aura rendu visite à la maman « retenue ». « À l'intérieur, cela sent le musée, le Moyen Âge, le labyrinthe. Sous les hautes voûtes de pierre, plongées dans la pénombre, le fantôme de Marie-Antoinette – emprisonnée ici, à la Conciergerie, comme le furent Charlotte Corday et, plus tard, Robespierre – semble flotter dans l'air », témoigne-t-elle. « Posées au milieu du large passage voûté qui conduit au "quartier des femmes", quelques cabines vitrées font office de parloir. On est prié de poser ses affaires – préalablement fouillées – par terre, à l'entrée de la cabine, sous le regard des policiers. »

La jeune maman s'inquiète pour sa fille, « un bébé de un an, dont elle est séparée ». Elle reste en contact avec son mari, lui aussi sans papiers, par téléphone portable. Il ne peut pas la visiter, au risque de se faire prendre à son tour. « L'homme se cache dans Paris, avec leur fille. Laquelle supporte mal l'absence de sa mère. » La jeune maman allaitait son bébé. « Dès qu'on lui donne le biberon, elle vomit. Il faudrait un tire-lait, mais il n'y en a pas », explique-t-elle. En France depuis trois ans, « elle a été aide-soignante, employée d'hôtel, fille au pair, femme de ménage... » et aura toujours payé ses impôts, son loyer...

La jeune paraguayenne aura finalement été libérée. « Depuis sa sortie, elle se cache, avec son mari et son bébé, pour éviter les contrôles. Elle a repris son travail de femme de ménage. "La peur au ventre." » C'est ça, le quotidien des sans-papiers.

QSP

[Source : Le Monde]

CALAIS

Bar interdit aux réfugiés

Mardi 6 novembre, à 23h, je me rends au café St Germain, situé à Calais Nord.

Je relève immédiatement les regards des présents. En effet, je suis accompagnée par un « réfugié » africain, muni d'un document légal. J'avance tout de même.

Le barman blond m'accoste aussitôt et m'annonce le refus de consommer dans le café. Je lui en demande les raisons. Il me dit qu'une bande de quatre réfugiés avait cassé leur toilette, il y a quatre mois. Je lui fais remarquer que cette histoire remonte à plus de quatre mois et que la personne ici présente n'était pas incriminée.

Il me répond qu'à présent le bar est interdit aux réfugiés.

« Comment pouvez-vous savoir que c'est un réfugié ? » lui répèterais-je plusieurs fois, sans réponse de sa part.

Le chef du bistrot s'amène, secondé par une sorte de videur trappu. Le propriétaire me raconte à peu près la même histoire que son barman. Je lui demande s'il a déposé plainte. « Non » me dit-il. « Pourquoi ? » Pas de réponse autre que « ce n'est pas le problème ». Je lui rappelle qu'il s'agit d'une histoire très ancienne et le questionne sur ses critères de reconnaissance d'une personne réfugiée. « Comment pouvez-vous savoir si cette personne qui m'accompagne a des papiers ou non ? » « Je reconnais les réfugiés par leurs habits », finira-t-il par me répondre. Je regarde mon copain, il n'est pas mal habillé, ses vêtements sont propres.

Lorsqu'enfin, je sous-entends que je pouvais faire venir un huissier pour constater le refus de consommer à une personne noire, le propriétaire se fâche et se met à me menacer d'appeler la police. Je lui dis de le faire. Il m'indique la sortie tandis que le copain réfugié ne cesse de dire « no problem ». L'ambiance est plutôt brutale.

Arrivés sur le trottoir, le videur fermant notre marche, je termine mon plaidoyer militant, en spécifiant que ce refus est un acte relevant du racisme. Le propriétaire sort la tête et me lance furieux « Vous avez dit que je

suis raciste ?! ». Je répète mes propos. Nouvelle menace de porter plainte contre moi...

Pour la petite histoire, après être sortis du St Germain, nous avons dégusté un bon petit café dans un Café sympa, pas raciste, avec des gens bien. Car à Calais, il n'y a pas plus de racistes qu'ailleurs. Mais le pouvoir en place et sa police favorisent les agressions verbales et les violences que les racistes engendrent.

[Source : Inter-luttes Calais]

CAUCHEMAR

quelques informations relatives à Calais.

Ce soir la police jouait à effrayer les migrants comme malheureusement bien souvent.

Mais ce soir à ce harcèlement venait s'ajouter un sadisme rarement atteint... Jugez vous-mêmes !

Des cars de police se sont positionnés près de la distribution tandis que d'autres « chassaient » les migrants qui tentaient de rejoindre la place du repas.

Puis à quelques mètres de là sur le parking jouxtant la distribution de repas, tous gyrophares allumés, les cars de police se sont mis à tourner, portières ouvertes, bombes de gaz à la main...

Les Droits de l'Homme seraient-ils à jamais bannis de Calais ?

[Source : Inter-luttes Calais]

PARIS

Lettre au Préfet

Monsieur le Préfet,

Nous apprenons avec stupéfaction l'arrestation, ce matin même de Monsieur Zheng Bingzuo. Il est actuellement en garde-à-vue «à la Cité».

Monsieur Zheng est l'époux de Madame Xu Shao Li, détentrice d'un titre de séjour.

Ils ont ensemble une petite fille, Hélène, née 19 juin 2005.

D'autre part, Monsieur Zheng s'occupe des deux grandes filles que Madame Zheng a eu d'un précédent mariage, Myriam, 9 ans et Déborah, 7 ans qui sont scolarisées à l'école Lancry.

Monsieur Zheng est inscrit à des cours payants pour apprendre le Français. Sa volonté d'intégration ne peut être mise en doute.

Monsieur Zheng a été parrainé le 12 juillet 2006 à la Mairie du Xème arrondissement par Monsieur le Député Maire Tony Dreyfus.

Monsieur le Préfet, je vous demande de tout mettre en œuvre pour que Monsieur Zheng retrouve au plus vite sa famille qui, je vous le rappelle, s'est constituée en France.

[Source : RESF]

PARIS XXÈME

Des papiers pour les parents de Sylvia et Elissa

Madame Shao Lin Xiao est en France depuis 1997, son mari Guang Chun depuis 2001. Mariés à Paris en 2003, ils ont deux filles nées à Paris ; Sylvia en 2004 et Elissa en 2006.

La famille a été parrainée en 2007 à la mairie du XXème. Malgré leur volonté d'intégration (cours de français, travail, déclaration de revenus) des refus ont suivi leurs demandes de titre de séjour, et ces parents ont été tous deux invités à quitter le territoire. Cette famille est sous la menace permanente d'une arrestation alors que depuis de nombreuses années ils construisent leur vie ici en France auprès de leur famille qui y réside légalement.

PÉTITION

Nous, enseignants, parents d'élèves, citoyens, défendons le droit à l'éducation et à la dignité demandons que la situation de la famille SHAO soit réexaminée avec la plus grande humanité par monsieur le Préfet afin de lui accorder un titre de séjour vie privée et familiale.

[Source : RESF]

CONSENSUS

Des "valeurs communes" ?

Les travaux du « Grenelle de l'environnement » se seront conclus par un triomphe consensuel. Seul le Réseau sortir du nucléaire aura dénoncé le « Grenelle radioactif » d'un Président transformé en « VRP du nucléaire » – et un millier de personnes auront manifesté le jour de la clôture des travaux, au métro Cambronne, pour entendre les discours qui démontaient avec une redoutable précision l'escroquerie des demi-mesures « négociées » avec des associations écologistes. Le même jour *Le Monde* titrait sur cinq colonnes « M.Sarkozy promet une "révolution écologique" ». Un entretien avec Pierre Radane « chef de la commission énergie des Verts » donnait une drôle de musique : sous le titre « une innovation démocratique », Radane déclarait sans rire que ce Grenelle « restera un moment très fort de notre histoire ». Et osait même ajouter : « une société a besoin de vérifier qu'elle va vers des valeurs communes ».

Des « valeurs communes » avec Sarkozy qui « veut du chiffre » au prix des sans papiers défénestrés – et qui proclame à Dakar que l'Afrique n'aurait pas accédé à « l'idée de progrès » ? Avec Hortefeux qui fait la chasse aux sans-papiers du haut de son ministère de la xénophobie nationale ? Avec Mariani, et son « amendement ADN » visant au fichage génétique des étrangers ?

Les Verts vont loin dans le chemin de ces « valeurs communes » lorsque Dominique Voinet prépare au Quai d'Orsay un voyage en Birmanie, à l'heure où les prisons de ce pays martyrisé regorgent d'opposants – et que le patron de Total ose s'y prétendre le « rempart de la démocratie » !

C'est pour quand l'opposition, que ce soit contre le nucléaire et la catastrophe écologique en cours, ou aux côtés des sans-papiers – pour la démocratie et contre la barbarie ? Alors que le régime s'avance « sans complexes » dans le chemin d'un contrôle totalitaire de la société, ceux qui collaborent de près ou de loin dans cette entreprise dont l'unique objet est de fabriquer le plus large consensus, prennent de gros risques – et pas seulement pour eux, mais pour tous.

QSP

PARIS XXÈME

Un papa arrêté

Le TA a maintenu l'APRF pour M. Fofana, parent d'élève du XXème (école 91 rue de la Réunion), tandis que M. Diawara, parent d'élève du XIème, en sortait libre.

La mobilisation reste notre meilleure chance de le faire sortir du centre de rétention.

La pétition devrait bientôt être en ligne sur le site de RESF.

voici le texte :

Mardi au matin, M. Fofana, beau-père d'Adjara a été arrêté. Il allait acheter du lait pour son fils. Il est menacé d'expulsion vers la Côte d'Ivoire.

Monsieur Fofana, musicien, a fui la guerre dans son pays la Côte d'Ivoire. Il a choisi la France pour construire une famille. Il vit avec sa compagne et la fille de sa compagne dont il s'occupe quotidiennement, allant la chercher à l'école, payant la cantine...

Le 25 avril, ils ont eu ensemble un petit garçon, Idriss.

Comment accepter que cette famille soit ainsi séparée ? Idriss devra-t-il grandir sans son père ? Et sa grande sœur qui a tissé des liens étroits avec son beau-père ? De plus, madame Fofana va à nouveau se retrouver seule dans une situation précaire.

Nous, voisins, parents d'élèves, personnels scolaires et habitants du quartier attachés à la défense des droits de l'Homme, n'acceptons pas et vous demandons dans l'urgence de bien vouloir réexaminer son dossier en vue de sa libération immédiate et d'une régularisation de toute la famille.

En attendant, continuons d'inonder la préfecture de fax de protestation.

[Source : RESF-Réunion-St Blaise]

PARIS XIÈME

Galère au Nigeria

Le 30 août 2006, Jeff Babatunde-Shittu, alors âgé de 19 ans, élève sans papiers au lycée Dorian à Paris, est expulsé de France. Destination le Nigeria, sa terre natale qu'il a fui deux ans plus tôt lorsque sa mère, une militante, a été assassinée. Ni la mobilisation intense de l'association Réseau

éducation sans frontières (RESF), ni le soutien de ses profs, de ses camarades, de sa petite amie Stéphanie, de son parrain Patrick Bloche, député (PS) de Paris, ni encore le réel écho médiatique n'ont empêché ce « *départ forcé* ».

À 5 000 km de Paris, à 120 km de Lagos, la capitale nigériane, Jeff ne vit plus, il survit. Il est « *sans famille* », « *sans véritables attaches* ». Il n'a jamais connu son père, et sa mère a été tuée. Ce Nigérian malgré lui ne parle que l'anglais et pas la langue traditionnelle du pays. Résultat : c'est « *la galère* » pour décrocher un job. Son comité de soutien lui envoie régulièrement de l'argent.

Depuis quatorze mois, les militants de RESF bataillent ferme pour que les autorités françaises délivrent un visa étudiant à Jeff. « *En juillet, on avait demandé au préfet de police de Paris qu'il appuie notre dossier afin que Jeff puisse effectuer sa rentrée scolaire. Mais cela n'a rien donné* », rapporte RESF. « *Cet été, on a écrit à Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères, on n'a jamais eu de réponse.* »

[Source : Le Parisien]

Opération Exposition Coloniale

SAMEDI 1ER DÉCEMBRE

14H

PLACE FÉLIX EBOUÉ

M^o DAUMESNIL

« *Qu'en est-il aujourd'hui de cette France qui, malgré son passé criminel, persiste contre toute évidence à s'autoproclamer narcissiquement la "Patrie des Droits de l'Homme" ? Tandis qu'on inaugure en catimini un musée de l'Immigration destiné à se donner bonne conscience à peu de frais – comme si un musée pouvait suffire à laver des décennies de vilenies consciemment administrées –, on lâche dans les rues des hordes policières sur le passage desquelles hommes, femmes et enfants, partout dans le pays, tremblent, pleurent, et parfois meurent.* »

UN COMMUNIQUÉ D'ACT-UP,
D'AIDES ET DE LA CIMADE

Le ministère de l'immigration condamne à mort un malade du sida en l'expulsant vers la Géorgie

Monsieur P., séropositif au VIH sous traitement, est actuellement au centre de rétention de Metz en vue de son expulsion vers la Géorgie, pays où l'offre de soins est officiellement insuffisante et où l'accès effectif au traitement est impossible pour une majorité des personnes touchées. Au courant de sa situation depuis plusieurs jours, le cabinet du ministre de l'Immigration n'a rien fait pour empêcher son éloignement.

Pourtant, au mois de septembre dernier, le directeur de ce même cabinet s'engageait auprès des associations de malades, Act Up-Paris et AIDES, et de la Cimade, à ce qu'aucun étranger séropositif ne soit expulsé vers un pays où les traitements ne sont pas accessibles, conformément à la loi.

Suite à une intervention personnelle de Bruno Spire, Président de AIDES, auprès de la direction du cabinet du ministre, le ministère a confirmé son intention de poursuivre la procédure d'expulsion de Monsieur P.

Le ministère de l'Immigration tient un double langage, le ministère condamne à mort des séropositifs en les expulsant. La politique du chiffre de ce gouvernement tue des étrangers malades du sida !

Nous demandons la libération et l'assignation à résidence immédiates de Monsieur P. et qu'aucun malade ne soit ni placé en rétention ni expulsé vers un pays où les traitements ne sont pas effectivement accessibles.

Mercredi 7 novembre 2007
Act Up-Paris, Aides, Cimade

La "nouvelle République" que proposent Sarkozizi et Ballamou...

Il est demandé aux étrangers qui souhaitent vivre en France d'adhérer aux "valeurs de la République". Peut-être sont-ils en droit dès lors de s'interroger sur "quelle République ?". Si la République est définie par sa constitution, les propositions émises par le "comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Vème République" présidé par l'ancien Premier ministre Édouard Balladur, gagnent à être connues.

On aura entendu parler, par exemple, de la 67ème de ces « propositions » publiées fin octobre, qui aborde le « droit d'initiative populaire » – ouvrant donc la voie à ce qu'on appelle le « référendum d'initiative populaire ». Le comité Balladur propose qu'une telle disposition puisse être mise en œuvre « à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales ». Pour commencer, « la proposition des parlementaires est transmise au Conseil constitutionnel ». Si ce Conseil la déclare conforme à la Constitution, il lui revient d'organiser la collecte des pétitions d'électeurs. Sont requis alors au moins un dixième des électeurs inscrits. On comptait 44,5 millions d'inscrits aux dernières élections. Il faudrait alors recueillir rien de moins que 4,5 millions de signatures. Après « vérification de leur nombre et de leur validité », le Conseil constitutionnel transmet la proposition au Parlement et « si celle-ci n'a pas été examinée par les deux assemblées parlementaires dans un délai d'un an », il revient alors au président de la République de la soumettre au référendum...

En Italie, « la demande de référendum peut être présentée par un cinquième des membres d'une assemblée, par cinq conseils régionaux ou par 500 000 électeurs ». Et pour abroger une loi, un référendum peut être appelé « à la demande de cinq conseils régionaux ou de 500 000 électeurs ».

En Suisse, en matière constitutionnelle, « cette demande doit être soutenue par 100 000 électeurs, dont les signatures doivent être réunies dans les dix-huit mois ». En matière législative, il suffit de « la demande de huit cantons ou de 50 000 citoyens ayant le droit de vote ».

En Californie, une proposition de référendum requiert vingt-sept électeurs, qui doivent recueillir le soutien de 8% du corps électoral de la précédente élection (soit plus de 600 000 signatures, pour une population de 38,4 millions).

Ainsi la proposition Balladur se révèle au regard du droit d'initiative populaire, comme une pure moquerie. Il s'agit d'un droit d'initiative en fait parlementaire, réservé aux principaux groupes politiques, susceptibles de rassembler un cinquième des députés et sénateurs. Non seulement le contrôle, mais y compris la collecte des signatures elle-même est ensuite entre les mains du Conseil constitutionnel, quasi exclusivement de droite (dix membres sur onze). Enfin la barre des 4 millions et demi d'électeurs est amusante – au regard de ce qu'on a appelé jusque là référendum d'initiative populaire.

Et quand toutes ces conditions extraordinaires seraient remplies, il reviendrait alors... au Parlement de débattre de cette proposition... Ce n'est qu'au cas où celui-ci omettrait de l'examiner qu'au bout d'un an le Président aurait à la soumettre aux électeurs...

Les « valeurs de la République » auquel on invite les étrangers à adhérer sans réserves, c'est le mépris du peuple poussé à ce degré.

Quant au « rééquilibrage des institutions », le comité Balladur émet une 4ème proposition non moins éloquente. Il s'agirait désormais d'organiser le premier tour des élections législatives le jour du second tour de l'élection présidentielle... Ainsi ce n'est pas seulement du peuple qu'on

se moque, mais également du Parlement. Désormais les députés se présenteraient aux électeurs dans le contexte même de l'élection présidentielle – disparaissant au fond du tableau. L'élection législative serait un simple complément de la présidentielle. C'est la loi du plébiscite rétablie.

Dans la lettre où il donne ses instructions pour la suite des travaux, Sarkozizi n'oublie pas de rappeler que « depuis cinquante ans la constitution de la Vème République a fait la preuve de sa solidité et de son efficacité. » Et de préciser : « En aucun cas, ce qu'elle a apporté au fonctionnement de l'État et au gouvernement de la France ne doit être abandonné ou fragilisé. »

Il prend acte ensuite d'un fait effectivement incontournable, surtout au vu de sa pratique : « le quinquennat a modifié, au delà sans doute de ce qui était prévu, l'équilibre institutionnel de la Vème République ».

Quant au rapport Balladur lui-même : « la plupart de ses propositions doivent être reprises ».

« D'abord », il faut que « le chef de l'État puisse venir s'exprimer en personne devant la Représentation nationale ». Il ose prétendre que cette exigence typiquement bonapartiste serait « une manière de reconnaître et de revaloriser le rôle du Parlement »... Mais avoue aussitôt son intention : ceci devrait correspondre « à des moments importants de la vie publique nationale » – quand le Président dicte la voie aux assemblées... Bon prince, il concède que ces interventions puissent « donner lieu à débat ».

Ensuite, il « propose que le nombre de mandats successifs d'un même Président de la République soit limité à deux ». Il a bien dit « successifs ». Ainsi, l'apprenti dictateur aurait dix ans pour consolider au mieux l'emprise de son pouvoir et forger la marionnette qui assurerait l'interrègne d'un quinquennat, avant qu'il ne reprenne le pouvoir pour dix ans...

Magnanime, il renonce aux propositions les plus choquantes de révision formulées par Balladur, en vertu desquelles aurait été précisé dans la Constitution que le Président « définit » la politique du pays et que le gouvernement la « conduit » – sauf en

matière de défense, où il semble donc vouloir renforcer dans les textes le pouvoir exorbitant du Président, à la fois chef des armées et du fameux « domaine réservé » de la politique étrangère.

Quant à l'introduction d'une « dose de proportionnelle », il « incline plutôt à ce que ce soit le Sénat » qui soit appelé à représenter « la diversité des opinions »... Ainsi, les sénateurs étant déjà des élus d'élus, il s'agirait de prendre mieux en compte « la diversité des opinions » des élus... Et non de permettre que soit représentées les opinions minoritaires de ceux qui ne parviennent justement pas à avoir d'élus, comme le voudrait un véritable système de représentation proportionnelle. Là encore, comme pour le référendum d'initiative populaire, on aura pris un principe pour en faire son contraire.

Quant au mode de sélection des candidats à l'élection présidentielle, la technique des « parrainages » ayant montré ses limites, de nombreuses voix s'élevaient pour qu'aux 500 signatures d'élus soient substituées 100 000 signatures d'électeurs. Le comité Baladur propose qu'elle soit faite par un collège de 100 000... élus ! Ces derniers seraient sélectionnés à proportion de la population qu'ils représentent. L'ensemble du collège seraient soumis à une obligation de vote, à bulletin secret au chef-lieu de leur département. Ainsi serait introduit le principe d'une élection à suffrage indirect – sans pour autant abolir la plaie de l'élection du Président au suffrage universel, puisque ces candidats sélectionnés au suffrage indirect resteraient élus au suffrage universel finalement. La République bonapartiste semble avoir de beaux jours devant elle. QSP

Le **Quotidien des Sans-Papiers** paraît tous les quinze jours. Il est téléchargeable sur internet, sur le site quotidiensanspapiers.free.fr, ainsi que sur celui du 9ème collectifs des sans-papiers, 9emecollectif.net. On est invité à le reproduire et à le diffuser librement. Il comporte un prix indicatif de un euro pour amortir les frais de reproduction. On peut écrire au QSP par l'intermédiaire de son site, et par téléphone au 08 72 73 81 53.

MALAISE

La France accusée à l'ONU de "légitimer le racisme"

Au cours d'une session de la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies, Doudou Diène, le rapporteur spécial de l'ONU sur le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie, s'en est pris, mercredi 7 novembre, au président français, Nicolas Sarkozy, qu'il a accusé de s'être inscrit dans « une dynamique de légitimation du racisme ». Monsieur Diène s'exprimait sur « la recrudescence des phénomènes de racisme à travers le monde » et sur leur « banalisation politique », voire leur « légitimation démocratique ».

Doudou Diène a sévèrement critiqué le discours prononcé à Dakar le 2 juillet par Sarkozy. Dans cette allocution, le président français avait dénoncé l'esclavage et les effets pervers de la colonisation tout en estimant que « le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'Histoire » et que « jamais il ne s'élance vers l'avenir ».

Doudou Diène, qui dépend du Conseil des droits de l'homme de Genève, a, selon le communiqué officiel, placé le discours de Sarkozy dans le contexte des propos du Prix Nobel de médecine James Watson sur la prétendue infériorité intellectuelle des personnes d'ascendance africaine. Ces deux éléments illustrent, selon le rapporteur sénégalais, « la recrudescence des phénomènes et des manifestations de racisme » et participent d'une « légitimation intellectuelle du racisme ».

Le rapporteur spécial de l'ONU a également dénoncé « la criminalisation et le traitement exclusivement sécuritaire des questions relatives à l'immigration ».

« En France, le projet de loi introdui-

sant les tests ADN dans la procédure de traitement administratif des postulants au regroupement familial constitue aussi une illustration de cette stigmatisation de l'immigré », a-t-il ajouté. Doudou Diène a souligné qu'« il était essentiel que le président français, Nicolas Sarkozy, sache que le discours de Dakar a causé une blessure profonde ». « Dire devant des intellectuels africains qu'ils ne sont pas entrés dans l'histoire s'inspire des écrits racistes des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles », a ajouté le rapporteur.

[Source : Le Monde]

RETOUR SUR UN DISCOURS

Discours de Dakar Sarkozy s'adresse "à la jeunesse..."

(...) Nul ne peut demander aux générations d'aujourd'hui d'expier ce crime perpétré par les générations passées. Nul ne peut demander aux fils de se repentir des fautes de leurs pères. Jeunes de **France**, je ne suis pas venu vous parler de repentance. (...)

DE LA COLONISATION

La colonisation n'est pas responsable de toutes les difficultés actuelles de **la France**. Elle n'est pas responsable des guerres sanglantes que se font les **Français** entre eux. Elle n'est pas responsable des génocides. Elle n'est pas responsable des dictateurs. Elle n'est pas responsable du fanatisme. Elle n'est pas responsable de la corruption, de la prévarication. Elle n'est pas responsable des gaspillages et de la pollution. (...)

"UN AMI DE LA FRANCE"...

Le drame de **la France**, c'est que l'homme **français** n'est pas assez entré dans l'histoire. Le paysan **français**, qui depuis des millénaires, vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles. Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'avenir humaine, ni pour l'idée de progrès. (...) Jamais l'homme ne s'élance vers l'avenir. Jamais il ne lui vient à l'idée de sortir de la répétition pour s'inventer un destin. Le problème de **la France** et permettez à un ami de **la France** de le

dire, il est là. Le défi de **la France**, c'est d'entrer davantage dans l'histoire. (...) Le problème de **la France**, c'est qu'elle vit trop le présent dans la nostalgie du paradis perdu de l'enfance. (...) Le problème de **la France**, ce n'est pas de se préparer au retour du malheur, comme si celui-ci devait indéfiniment se répéter, mais de vouloir se donner les moyens de conjurer le malheur, car **la France** a le droit au bonheur...

ÉLOGE DU MÉTISSAGE

Les civilisations sont grandes à la mesure de leur participation au grand métissage de l'esprit humain. La faiblesse de **la France** qui a connu sur son sol tant de civilisations brillantes, ce fut longtemps de ne pas participer assez à ce grand métissage. (...) Mais, de ses malheurs, **la France** a tiré une force nouvelle en se métissant à son tour. Ce métissage, quelles que fussent les conditions douloureuses de son avènement, est la vraie force et la vraie chance de **la France** au moment où émerge la première civilisation mondiale. (...)

OUVREZ LES YEUX

Ouvrez les yeux, jeunes **de France**, et ne regardez plus, comme l'ont fait trop souvent vos aînés, la civilisation mondiale comme une menace pour votre identité mais la civilisation mondiale comme quelque chose qui vous appartient aussi. (...)

Jeunesse **française**, vous voulez la démocratie, vous voulez la liberté, vous voulez la justice, vous voulez le Droit ? C'est à vous d'en décider. (...) Jeunes **de France**, la mondialisation telle qu'elle se fait ne vous plaît pas. **La France** a payé trop cher le mirage du collectivisme et du progressisme pour céder à celui du laisser-faire. (...)

Jeunes **de France**, vous voulez le développement, vous voulez la croissance, vous voulez la hausse du niveau de vie. Mais le voulez-vous vraiment ? Voulez-vous que cesse l'arbitraire, la corruption, la violence ? Voulez-vous que la propriété soit respectée, que l'argent soit investi au lieu d'être détourné ? Voulez-vous que l'État se remette à faire son métier, qu'il soit allégé des bureaucraties qui l'étouffent, qu'il soit libéré du parasitisme, du clientélisme, que son autorité soit restaurée, qu'il domine les féodalités, qu'il domine les corporatismes ? Voulez-vous que partout règne l'État de droit qui permet à chacun de savoir rai-

sonnablement ce qu'il peut attendre des autres ? Si vous le voulez, alors la France sera à vos côtés pour l'exiger, mais personne ne le voudra à votre place.

[cherchez l'erreur...]

Nobel du racisme

Interrogé mi-octobre par le *Sunday Times*, pour la promotion de son dernier ouvrage (*Avoid Boring People*), le Prix Nobel de médecine 1962, aujourd'hui âgé de 79 ans, James Watson, co-inventeur de la double hélice de l'ADN a expliqué sans ambages qu'il était « profondément pessimiste sur le futur de l'Afrique ». Pourquoi ? Parce que, a-t-il dit, « toutes nos politiques de développement sont basées sur le fait que leur intelligence (celle des Africains) est la même que la nôtre (Occidentaux blancs), alors que tous les tests disent que ce n'est pas vraiment le cas ». « Ceux qui ont eu affaire à des employés noirs », a-t-il ajouté, savent ce qu'il en est.

Une "super-souris" aux capacités décuplées

La génétique ne sert pas seulement à pseudo justifier la stagnation de l'Afrique, elle donne aussi naissance à une curieuse incarnation du célèbre héros « Speedy Ganxalez ».

Une équipe de la faculté de médecine de Cleveland (Ohio) aurait procédé à des expériences qui aboutiraient à l'augmentation spectaculaire des performances de souris génétiquement modifiées par ses soins. Les souris génétiquement modifiées sont spontanément sept fois plus actives dans leurs cages que leurs congénères. Sur un tapis roulant, elles peuvent courir jusqu'à six kilomètres à la vitesse de 20 mètres/minute, quand les souris normales s'arrêtent au bout de 200 mètres.

[Source : Le Monde]

PARIS XVIÈME

Obligation de Quitter le Territoire Français

Juliette et Djallo Ossoro, les parents de Samuel, élève de petite section à maternelle Paul Valéry, Paris 16e, ont reçu une obligation de quitter le territoire français en réponse à la demande de renouvellement de leur autorisation provisoire de séjour. Djallo Ossoro est arrivé en France en 2000. Juliette l'a rejoint en 2003. Samuel est né en France.

[Source : RESF]

EXPULSION

Pas assez de mots pour dire l'insupportable

À 11h30, samedi 17 novembre, la famille Ali est embarquée du centre de rétention alors que la fin de rétention terminait à 14h....

Ils ont été expulsés de l'aéroport de Bron, dans un avion spécialement affrété pour eux avec un escorte de six policiers !

Des moyens plus que démesurés pour un couple et deux enfants en bas âge. La préfecture du Rhône fait preuve d'un acharnement terrible : 32 jours de rétention pour être expulsés à la dernière minute.

On ne nous fera pas croire que ce n'était pas prévu !

La préfecture fait le choix de faire vivre la rétention jusqu'au bout... puis prévoit l'expulsion (avec ou sans laisser-passer) dans les dernières heures, sans aucune information, et du petit aéroport de Bron qui sert aux déplacements officiels ou particuliers ...

Ils sont arrivés à 17h30 à Tirana. Ils sont en danger en Albanie !

[Source : RESF]

PARIS XXÈME

La maman de Mouhamadou, Tiguidanké et Salimou a obtenu des papiers

Madame Fofana Kadiatou est née en 1979 en Guinée. Elle vit en France depuis octobre 2000. Elle a trois enfants, tous nés à Paris : Mouhamadou 6 ans, Tiguidanké 4 ans scolarisés aux écoles 97/99 rue des Pyrénées depuis septembre 2004 et Salimou 6 mois. Son mari est titulaire d'une carte de résident de dix ans.

Suite à la mobilisation de RESF elle a obtenu une carte de séjour renouvelable d'un an.

[Source : RESF]

Lettre d'Ibrahim Arpaci

Je suis né le 30 août 1986, à Sunnet, village du district d'Elbistan dans le département de K.Maras où j'ai vécu jusqu'à l'été 1991. Parce qu'il devenait de plus en plus difficile de rester au village nous sommes allés rejoindre mon père à Iskenderun où il travaillait. À cause de son soutien à la lutte nationale kurde alévie, il a été touché par la répression de l'armée turque. Plusieurs villages ont été détruits. Du nôtre, en 1993, il ne restait plus personne. A Iskenderun j'ai commencé mes études. Diplômé du lycée en 2004 puis recherché par les forces de l'ordre, je n'ai pas pu poursuivre d'études supérieures. Les Kurdes aléviés de la région d'Elbistan ont massivement lutté dans les rangs des organisations illégales de gauche turque et dans celles du mouvement national kurde, du fait qu'ils ont été depuis fort longtemps opprimés par les autorités et la population civile turque sunnite.

Ethniquement et religieusement, ce sont deux communautés dont les autorités ont attisé les différends tout en soutenant activement les Turcs sunnites contre les Kurdes aléviés. Ainsi, nous faisons l'objet d'une double répression ethnique et religieuse. Il suffit de donner l'exemple du massacre de K.Maras en 1978, tristement célèbre. Des centaines d'aléviés avaient été massacrés sauvagement par les Turcs sunnites encouragés et soutenus par les forces de l'ordre. A Iskenderun, j'ai été constamment témoin de cette intolérance vis-à-vis de notre communauté. Pendant tout le mois du ramadan, nous vivions dans la crainte de persécutions car nous ne jeûnions pas. Les membres de ma famille et mes proches parents ont fait l'objet de graves persécutions du fait de leur opposition à l'État turc. Des dizaines de mes cousins ont été arrêtés et torturés à de multiples reprises. Beaucoup ont quitté la Turquie et sont aujourd'hui réfugiés dans différents pays européens.

Mes cousins paternels Kemalettin, Ali Rahmi, Ismet Arpaci, Abuzer, Garip, Sait, Huseyin, Mehmet, Hasan, Kazim sont réfugiés en France, ainsi que ma soeur aînée Zarife Arpaci, depuis 1991 et le mari de ma tante paternelle, Kudret Gungor. Mes cousins paternels Dogan, Cebrail et Tacettin Arpaci sont, quant à eux, réfugiés en Allemagne.

Mon père et mon frère aîné ont été plusieurs fois placés en garde à vue. Mon frère Mustafa a fait l'objet de graves persécutions lors de son service national et a été condamné à plusieurs mois de prison. Le 21 décembre 1991, mon grand-père paternel, Ibrahim Arpaci, a été tué à Iskenderun, certainement par les forces spéciales turques. Il a été assassiné alors qu'il venait nous rendre visite à Iskenderun. Nous avons reçu sans cesse des menaces pour abandonner nos recherches en vue de trouver ses assassins.

Les perquisitions incessantes à notre domicile, les persécutions et les injustices subies ne pouvaient que me pousser à lutter dans le mouvement national kurde. C'est véritablement à partir de 2002 que j'ai commencé à avoir des activités politiques. En octobre, alors que nous collions

des affiches électorales, nous avons été arrêtés par la police. Nous étions quatre jeunes. Battus toute la nuit, nous n'avons été libérés que deux jours plus tard.

La police m'a mis en garde de ne pas poursuivre ces activités sous peine de subir le même sort que mon grand-père. Ils m'ont posé des questions sur mon cousin Ismet Arpaci qui à l'époque était activement recherché pour son militantisme dans le PKK. Nous n'avions pas renoncé à retrouver les assassins de mon grand-père. Nous songions à porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme. Mon frère Mustafa a été enlevé en février 2003 par les forces spéciales turques. Pendant trois jours, il a été affreusement torturé et menacé de mort.

Le 21 mars 2003, je fus arrêté au cours d'une manifestation. Pendant trois jours, ils m'ont torturé pour me faire avouer mes liens avec le PKK. Traduit devant le procureur le quatrième jour, j'ai finalement été libéré faute de preuves, malgré toutes sortes de menaces.

Des coups reçus lors de mon arrestation et des tortures subies au commissariat de police, je garde deux séquelles bien visibles à ma hanche droite et à mon genou gauche. Malgré tout, j'ai poursuivi mes activités politiques. Début août 2004, j'ai participé à une action d'affichage dans notre quartier pour réclamer une amnistie générale en Turquie. Après le passage d'une patrouille de police, nous avons tous réussi à prendre la fuite. Par mesure de sécurité, je ne suis pas rentré chez moi.

Deux jours plus tard, mon père et mon frère ont été emmenés au commissariat. Mon père était libéré le lendemain, mais mon frère Mustafa a été détenu trois jours. Entre-temps, j'ai appris que le responsable du groupe avait été arrêté chez sa tante en possession de publications du PKK. La police n'a pas tardé à savoir que c'était lui qui avait organisé l'action de l'affichage et que je lui avais téléphoné la nuit de l'affichage. Confronté aux perquisitions, je suis parti à Istanbul. Grâce à des amis avocats, j'ai appris qu'une procédure judiciaire était ouverte contre moi pour le délit de soutien aux membres d'une organisation illégale et qu'un mandat d'arrêt avait été lancé. Je n'avais pas d'autre choix que de quitter la Turquie, le 10 janvier 2005 dans un camion de marchandises. Je suis entré en France le 15 janvier 2005.

Il est certain que je serai arrêté dès mon retour en Turquie. Pour les motifs ci-dessus, je vous demande de bien vouloir donner une suite favorable à ma demande d'asile politique.

Ibrahim Ali Arpaci

Malheureusement, la mobilisation des élèves du lycée professionnel de Thorigny n'a pas empêché l'expulsion vers Istanbul (Turquie), de leur camarade kurde.

Le 9 novembre, Ibrahim Arpaci a été reconduit à la frontière en direction d'Istanbul (Turquie). Il s'est envolé à 13 h 08 pour Istanbul.

La loi Hortefeux constitutionnelle

L'ADN validé, à la satisfaction du PS...
Les statistiques ethniques, par contre, retoquées par les Sages.

Le Conseil constitutionnel a validé jeudi après-midi l'article très controversé sur l'utilisation des tests ADN dans les procédures de regroupement familial, contenu dans la loi Hortefeux sur l'immigration. Les « sages », saisis par la gauche sur cette question, ont rappelé que ces tests ADN devraient se faire sur la base du volontariat et qu'ils ne devraient pas dispenser les « autorités diplomatiques ou consulaires de vérifier au cas par cas les actes d'état-civil produits ». Par ailleurs, pour définir la notion de filiation, les autorités françaises devront se référer aux cas par cas, à la loi existant dans le pays d'origine de la mère, par exemple pour les conditions légales d'adoption.

Le PS s'est félicité de cette décision. Selon les socialistes, ces réserves suffisent à rendre « inopérant » le dispositif sur les tests ADN. Ils semblent oublier que l'opposition avait mené une bataille de principe contre l'introduction dans la loi de critères génétiques pour le contrôle de l'immigration – et que les débats parlementaires avaient déjà rendu cette disposition quasi « inopérante », après le passage de ce texte au Sénat.

Si les Sages ont assorti leur validation de « réserves précises » – un terme qui signifie que la lecture faite par le Conseil constitutionnel devrait s'imposer aux autorités judiciaires et administratives –, celles-ci ne font que reprendre en compte ce qui est déjà prévu par loi, dans sa version finale, telle que l'avait approuvée aussi bien le ministre Hortefeux que le rapporteur Mariani, auteur du fameux amendement. Ce dernier s'est d'ailleurs également félicité de la validation du Conseil constitutionnel. « J'ai entendu pendant des semaines que nous avions un comportement dangereux, le Conseil Constitutionnel vient de trancher », a-t-il estimé. Comme ça tout le monde est content.

Les statistiques ethniques, proposition contenue dans l'article 63, ont en revanche été retoquées. Les Sages ont estimé que les études statistiques ne pouvaient prendre comme critères « l'origine ethnique ou la race » sous peine de violer l'article 1 de la Constitution qui stipule que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

Le recours déposé par le groupe PS était aussi signé par des députés communistes et Verts et par François Bayrou, président de l'UDF-Modem.

À lire dans toutes les écoles...

Voici le texte de la dernière lettre du jeune sans-papiers Kyrill Buneanu, arrêté par les Français le 18 octobre 1941. Pardon : 2007.

*« Ma petite maman chérie,
mes tous petits frères et sœurs adorés,
mon petit papa aimé,*

Je vais partir ! Ce que je vous demande, vous, en particulier, mes chers citoyens français, c'est d'être généreux. Moi, je n'ai même pas eu le temps d'apprendre ce que c'est, la générosité, que déjà on m'enfermait dans un centre de rétention, tout comme les 247 autres enfants qui y sont passés avant moi depuis le 1er janvier.

Certes, j'aurais voulu rester en France. Mais ce que je souhaite de tout mon cœur, c'est que mon départ ne serve à rien pour qu'ils se rendent compte, ces politiciens, ces juges, ces flics, et tous ceux qui ferment les yeux devant notre désespoir, que nous n'y sommes pour rien dans leur misère, alors qu'eux y sont pour beaucoup dans la nôtre.

Je n'ai pas eu le temps d'embrasser Léa (18 mois, enfermée à Lyon). J'ai embrassé mes trois frères Yamadou (huit ans) Bambo (22 mois) et Ladj (14 mois), séparés de leur maman à Sens. Quant au véritable je ne peux le faire hélas ! Je suis l'aîné de frères et sœurs qui ne naîtront pas en France.

Je n'ai pas d'affaires qui pourraient être renvoyées avec moi, et je ne suis pas sûr que celles qui restent pourront servir à Nicolas, Brice ou Charles qui, je l'escompte, ne seront pas fiers de les assumer un jour. A toi petit Français, si je t'ai fait, ainsi qu'à ta « grande nation », bien des torts, dis-moi lesquels. Sache que comme tant d'autres, pas tous, peut-être, mais tant d'autres, j'aurais au contraire fait de mon mieux pour enrichir ta culture et ton économie et suivre les lois de ton monde qui était aussi, déjà, le mien.

Un dernier adieu à tous ces amis qui nous ont aidés, et à ceux qui n'ont pas bougé. Que ces derniers se souviennent bien de nous pour ne pas prétendre plus tard qu'ils ne savaient pas.

Trois semaines à peine, ma vie est encore courte, j'ai beaucoup de regrets, comme celui de vous quitter tous. Je vais partir avec Abdel, Sarah, Dalla, et tous les autres. Air France, ce que je te demande, ce que je veux que tu me promettes, c'est d'être humaine et de refuser nos peines.

Je ne peux pas en mettre davantage. Je vous quitte tous, toutes, je vous embrasse de tout mon cœur d'enfant.

Pitié !

Votre Kyrill qui vous aime

Dernières pensées : vous tous qui restez, demandez-vous si c'est digne de vous, ces 25.000 qui doivent partir »

[Source : RESF]

Migrant'scène

PROGRAMMATION

Calendrier

Du 18 novembre au 18 décembre 2007, un festival pour faire écho à la Journée Internationale des Migrants

Dans un contexte où le regard porté sur l'immigration est essentiellement négatif, la Cimade, associée à un groupe de partenaires culturels et associatifs, décide de fêter les migrations :

- Pour dénoncer les discours qui instrumentalisent les migrations et portent atteinte à la dignité des migrants ;
- Pour défendre et faire respecter les droits des migrants ;
- Pour réfléchir autrement les migrations internationales et comprendre les désordres du monde qui les sous-tendent ;
- Et avant tout pour renouer avec la dimension humaine, individuelle et collective, des migrations.

« Nous nous sommes donnés un mois. Un mois d'expositions, de débats, de concerts, de spectacles, de projections pour montrer les richesses que font éclore les migrations et les métissages. Un mois où seront mises en valeur des initiatives artistiques qui décident d'aborder les migrations sous un angle nouveau. Un mois riche de rencontres et de discussions, parce que nous pensons que l'échange des savoirs et le débat peuvent beaucoup contre les préjugés, les peurs et les idées reçues. »

Le festival commence le 18 novembre. Il s'achève par la Journée Internationale des Migrants, le 18 décembre. La huitième édition du festival « Voyages, regards croisés sur les migrations » sera partenaire de *migrant'scène* et plusieurs groupes locaux de la Cimade relayeront l'événement. Vous rencontrerez dans tous les lieux du festival des bénévoles de la Cimade. Ceux-ci nous permettront de réfléchir, aujourd'hui, aux façons de s'engager auprès des étrangers.

OUVERTURE

Dimanche 18 novembre, à La Bellevilloise (75020).

- *Le mot de la Cimade*, 16 heures : Pourquoi un festival culturel sur les migrations ?
- Remue-ménages, 16h30 : *Les migrations internationales sont-elles le chaînon manquant de la globalisation ?* En partenariat avec la revue *Le courrier de la planète* (entrée libre). Invités : Patrick Taran (Organisation Internationale du Travail), Catherine Wihtold de Wenden (CERI - Sciences Po), Claire Rodier (Gisti), Mehdi Alioua (Gadem - Université de Toulouse).
- À voir aussi : l'exposition *Paroles sans papiers* inspirée de

la bande dessinée du même nom parue aux éditions Delcourt, à partir de témoignages de sans-papiers recueillis par la Cimade, RESF et Migreurop. Avec les dessins de Mattoti, Gipi et Kokor, etc.

- Ciné-concert : *Momar Afrodream*, 18h30 (entrée libre). Momar vous fait traverser la Méditerranée clandestinement et en musique. Et puis il ouvre la danse avec son groupe, le Momar Afrodream. Momar est comme un conteur qui ne tiendrait pas en place : il raconte ses histoires sur les rythmes endiablés d'une Afrique à la fois violente et envoûtante...

- Concert : *Tom Diakité*, 20 heures (entrée 12/10 euros, les bénéfices serviront à la mise en place du projet de M.A.C.A.Q.). Tom Diakité et ses invités : Sotigui Kouyaté, Lokua Kanza et Princess Erika. Parce que les migrations sont aussi la conséquence des déséquilibres Nord-Sud, ces artistes défendront en histoire et en musique un projet éducatif et culturel au Mali mené avec l'association M.A.C.A.Q.

CLOTÛRE

Mardi 18 décembre

Le 18 décembre, c'est la Journée Internationale des Migrants. Avec le collectif « *migrant, pas esclave !* » (CRID, Gisti, ATMF, Emmaüs, LDH, Cimade, FORIM), nous demandons la ratification par la France de la Convention Internationale sur la Protection des Droits des Travailleurs Migrants des Nations Unies.

- Village associatif 18 heures avec le collectif « *migrant, pas esclave !* »
- Concert, 20 heures. Concert de protestation et de soutien, avec Fredo des Ogres de Barback, le collectif *Desert Rebel* et d'autres invités : tout le programme sur www.migrantscene.org (entrée 7 euros, au profit de la Cimade, réservation au 01 72 04 64 25).

PARIS ET IDF

Lundi 19 novembre

- Au Lavoir Moderne Parisien, à 21 heures : Marionnettes : *Valises Clastic Théâtre* (15/10 euros) Valises, c'est une suite de *courtes pièces pour marionnettes*, à propos du départ, de l'arrivée, du voyage, de la séparation, des retrouvailles, de l'errance et de l'exil... et de ceux qui, la valise à la main, ne savent plus où ils sont... Ces textes jouent avec la langue et les situations de façon poétique, comique, cocasse, tendue, mais renvoient toujours à la petite douleur invisible enfouie au fond de chaque être. Les marionnettes s'en emparent avec gaieté et radicalité. Un spectacle pour tout public.

Mardi 20 novembre

- Au Centre d'Animation des Halles-Le Marais (75001) Théâtre : *Témoignage théâtral des mille de Cachan*. -Théâtre en Mouvement, 20 heures (9/7 euros). Quatre anciens du squat de Cachan, accompagnés d'un musicien et d'un comédien professionnels, racontent leur histoire au travers d'un ensemble de tableaux mêlant chants, danse et théâtre. « *Pour que les gens comprennent*

mieux qui nous sommes vraiment, des hommes et pas des délinquants », explique Issoufou, l'un des quatre acteurs. Avant de raconter la difficulté de trouver un logement, le squat de Cachan et l'expulsion, ils retracent la façon dont leur exil s'est initié, les différentes raisons qui les ont poussés à partir.

• À voir aussi : l'exposition – *Cachan, un camp de réfugiés aux portes de Paris*, de Diane Grimonet.

• Au Lavoir Moderne Parisien (75018)

Marionnettes: *Valises Clastic Théâtre*, 21 heures (15/10 euros) – Voir le 19/11.

Mercredi 21 novembre

• Atelier de la Bonne Graine (75011)

Marionnettes: *Le pont de Pierre et la peau d'image* – Compagnie des Choses, 17h30 (9/6,50 euros).

Un spectacle de marionnettes pour les 5-10 ans. Momo et Mung, deux enfants volés à leurs parents lient une profonde amitié et sont entraînés dans un voyage initiatique « à la recherche du Pays sans Guerre ». Par dessus les décombres, Momo s'obstine à vouloir construire un pont de pierres. Ce désir, ténu et tenace, irrigue toute l'histoire, qui s'achève sur la construction du pont. Dans ce conte raconté par des enfants se mêlent les douleurs les fragilités et les espoirs de l'exil...

• À voir aussi : L'exposition *Demain le monde, les migrations pour vivre ensemble*, une exposition pédagogique de Ritimo, la Cimade et le CCFD.

Jeudi 22 novembre

• Maison de quartier des Linandes à Cergy Pontoise (95000)

Rencontre-débat: *Solidarité au-delà des frontières*, 20h30 (entrée libre).

Une conférence-débat animée par la Cimade, RESF, le Gisti, Mots Migrateurs et le CEDH pour mieux comprendre le quotidien des femmes et des hommes, dits « étrangers » qui sont interpellé(e)s par les services de police... Histoires de destins fragiles qui se jouent entre quelques heures de garde-à-vue et quelques jours en centre de rétention. La conférence sera intercalée par le récit, mené par un conteur, de chacune des étapes administratives auxquelles doivent se confronter les personnes étrangères. Un pot de l'amitié sera mis en place en fin de séance.

• À voir aussi: L'exposition *Ceci n'est pas une prison, lentement des étrangers : des images pour comprendre*, Photographies d'Olivier Aubert, David Delaporte et Xavier Merckx.

Vendredi 23 novembre

• Centre d'Animation des Halles-Le Marais (75001). *Témoignage théâtral des milles de Cachan* – Théâtre en Mouvement, 20 heures (9/7 euros) – Voir le 20/11.

La représentation sera suivie d'une rencontre-débat avec les artistes.

• À voir aussi : L'exposition *Cachan, un camp de réfugiés aux portes de Paris*, de Diane Grimonet.

• Le Baiser Salé (75001)

Concert : *Idrissa Diop*, 22 heures (18 euros–13 euros en prévente).

Lors d'un séjour à Goré – l'île aux esclaves – Idrissa a une idée simple et limpide : aller à la rencontre des jeunes musiciens afro-américains, croiser avec eux de profondes racines, retrouver et partager une culture commune... À Philadelphie, quelques mois plus tard, il enregistre cette expérience, sous la houlette de Handel Tucker (Fugees, Nuttea). Le Hip Hop fiévreux ou le R&B tendu des mégapoles américaines prend soudain les couleurs chamarrées d'une Afrique retrouvée. Un concert métissé et festif.

Samedi 24 novembre

• L'Antarès, Vauréal (95490)

Théâtre : *Où es-tu, mon pays* – Les mots migrants, 19 heures (5 euros).

Pour écrire cette pièce de théâtre, Paula Gonçalves et Jean Gennaro, auteurs valdoisiens, ont travaillé un an en atelier d'écriture avec des jeunes de Cergy-Pontoise, issus de différentes origines, pour les faire réfléchir sur leur « double identité », sur leur propre questionnement, souvent légitime, entre retourner au pays ou bien rester en France... Ces échanges ont servi de base à l'écriture de la pièce qui renverse les points de vue habituellement négatifs sur l'immigration en proposant une réflexion positive sur les richesses que peut apporter la « double culture », la « double nationalité » voire le métissage. Représentation suivie d'une rencontre-débat avec la salle et les auteurs du spectacle.

• Le Baiser Salé (75001)

Concert : *Idrissa Diop*, 22heures, (18 euros - 13 euros en prévente) - voir le 23/11

Dimanche 25 novembre

• Centre International de la Cimade de Massy (91300)

Ciné-débat : *Solidarités et migrations internationales*, 16 heures (entrée libre).

Pour la clôture de la semaine de la Solidarité Internationale, les associations de Massy se réunissent au Centre International de la Cimade. Cinéma : on projetera un film sur les conditions de vie des migrants en Mauritanie, réalisé par un réfugié mauritanien, Soulé N'Gaïde. Projection suivie d'une rencontre-débat : « *Quelles logiques migratoires dans le monde d'aujourd'hui ?* »

• Le Connétable (75003)

Concert et slam : *On se met là où on se mélange*, 21 heures. Avec Arthur Ribo, Ben Nodji et l'Alphabet désiré (entrée libre)

Le Connétable, café-concert, s'engage, avec ses artistes, pour migrant-scène. Une scène ouverte qui mélangera concert et slam. En première partie, l'Alphabet désiré chante la clé des mots aux portes des mondes. Ben Nodji, artiste comorien, oiseau migrant, chante l'amour. Arthur Ribo, fil rouge de la soirée, slame et improvise des textes autour du thème de l'exil.

Lundi 26 novembre

- Espace Beaujon (75008)

Théâtre : *Cette idée d'Europe*, 20 heures, (entrée libre).

La compagnie *Entrée de Jeu* met en espace le témoignage d'un migrant recueilli par la Cimade et le réseau Migreurop en 2005. On l'appelera Serge G. Il a été contraint de quitter son pays, la Côte d'Ivoire. Il a dû traverser le désert au travers d'une longue et terrible marche forcée. Il raconte les difficultés pour arriver à entrer dans la forteresse Europe. L'occasion, après cette pièce de théâtre, de réfléchir sur le durcissement des politiques migratoires menées par l'Europe. La mise en espace sera suivie d'une rencontre-débat avec une personne du réseau Migreurop et Georges Diawara, partenaire malien de la Cimade.

Mardi 27 novembre

- Ars Longa (75011)

Projection : *Kingsley, parcours d'un immigrant clandestin*, (accès libre).

Projection continue toute la nuit du 27 au 28 novembre Olivier Jobard « Kingsley » retrace le périple d'un camerounais de 22 ans, traversant en toute illégalité l'Afrique sub-saharienne pour s'embarquer sur un esquif de fortune et affronter l'Atlantique afin d'entrer clandestinement aux Canaries, territoire européen. Olivier Jobard a accompagné Kingsley tout au long de sa périlleuse aventure jusqu'à son arrivée en France. Il a retracé photographiquement ce que l'on peut considérer comme une épopée des temps modernes. Le diaporama sera projeté en continu, la nuit du 27 novembre, sur la façade d'Ars Longa.

Mercredi 28 novembre

- Ars Longa (75011)

Animation : *Le salon des préjugés!* de 14heures à 20 heures, (entrée libre).

Tout le monde a au moins un préjugé à avouer à l'encontre de l'autre, de l'étranger. En rire pour mieux s'en guérir, c'est ce que propose Ars Longa, structure artistique et citoyenne, avec ce salon d'enregistrement ouvert à tous. Les préjugés recueillis seront montés et mis en libre écoute sur le site d'Ars Longa. Une animation imaginée à partir du « *Petit guide pour lutter contre les préjugés sur les migrants* » (Cimade).

- Atelier de la Bonne Graine (75011)

Marionnettes : *Le pont de pierre et la peau d'image* – La Compagnie des Choses, 17h30 (9/6,5 euros) – Voir le 21/11.

Jeudi 30 novembre

- Cinéville, Conflans Saint Honorine (78700)

Spectacle : *Si le vent soulève les sables*, de Marion Hänsel, 20h45 (5 euros).

D'un côté, le désert qui grignote la terre. La saison sèche qui n'en finit plus, l'eau qui manque. De l'autre la guerre qui menace. Au village le puits est à sec. Le bétail meurt. La majorité des habitants, se fiant à leur instinct, partent

en direction du Sud. Rahne, seul lettré, décide de partir avec Mouna, sa femme et ses trois enfants l'Est. Leur seule richesse, quelques brebis, des chèvres et Chamelle, un dromadaire. Histoire d'exode, de quête, d'espoir et de fatalité. Le spectacle sera suivi d'une rencontre-débat avec un membre de la Cimade et de la Ligue des Droits de l'Homme.

Mercredi 5 décembre

- Atelier de la Bonne Graine (75011)

Marionnettes : *Le pont de pierre et la peau d'image* – La Compagnie des Choses, 17h30 (9/6,50 euros) – Voir le 21/11.

Samedi 8 décembre

- La Belle Etoile, Saint Denis (93210)

Marionnettes : *Le pont de pierre et la peau d'image*, 10h30 (entrée libre – réservée aux scolaires de l'école Saint-Just) – Voir le 21/11.

- La Belle Etoile, Saint Denis (93210)

Jeu grandeur nature : 11h30 (entrée libre).

Parcours de migrants, une animation sous forme de jeu dans la grande salle de la Belle Etoile. Cette animation grandeur nature permet à chacun de se mettre dans la peau d'un étranger qui doit affronter les différentes étapes administratives françaises. La médiathèque Don Quichotte de Saint Denis, voisine de la Belle Etoile, s'associe à l'événement et mettra à disposition du public une bibliographie et filmographie sur le thème des migrants et des demandeurs d'asile.

- Centre International de Massy (91300)

Performance : *X. C / Préfet de*. Plaidoyer pour une jurisprudence par le Laboratoire d'Aubervilliers, 18 heures (entrée libre).

Performance puis rencontre-débat : deux avocats s'arment de l'hospitalité du droit d'auteur pour forcer l'hostilité du droit des étrangers. Performance préparée par : Patrick Bernier, Sébastien Canevet, Olive Martin et Sylvia Preuss-Laussinotte. Performée par : Sébastien Canevet et Sylvia Preuss-Laussinotte. P. Bernier et O. Martin collaborent depuis plusieurs années et développent un travail polymorphe alliant l'écriture, le film... En résidence aux Laboratoires, ils questionnent le droit des étrangers et le rôle politique de l'artiste. S. Preuss-Laussinotte et S. Canevet sont juristes et enseignants-chercheurs respectivement dans le droit des étrangers et la propriété intellectuelle.

- Le Cabaret Pirate (75013)

Concert : *Yemaya la banda*, 21 heures (10/8 euros).

Vente des billets le soir, à bord du bateau, dès 20h. Douze amazones urbaines nous vantent la beauté des métissages et du mélange avec ce concert plein de leur exubérance latine. Armées d'une pointe de folie et d'une bonne dose de passion, elles vous piquent de salsa qui bouge et qui donne envie de bouger. Leur stratégie de combat : développer leur propre style dans leurs compositions avec des textes engagés et ludiques et des incursions dans d'autres styles musicaux.

Dimanche 9 décembre

- Le Connétable (75003)

Concert et slam : *On se met là où on se mélange*, 21 heures – (entrée libre) – Voir le 25/11.

Mercrdis 12 décembre

- Maison de l'Europe (75004)

Performance : X. C / *Préfet de.*, Plaidoirie pour une jurisprudence, 18h30 (entrée libre) – Voir le 8/12.

La performance sera suivie d'une rencontre-débat avec Catherine Lalumière, juriste et responsable de la maison de l'Europe et un intervenant de la revue *Hommes et Migrations*.

- Auditorium de l'ADAC (75013)

Cinéma : *On n'est pas des marques de vélo* – Jean-Pierre Thorn, 19 heures (5 euros)

En partenariat avec l'association Petit Bain et son projet de quartier baptisé *L'île aux 13 ors*.

Ahmed M'Hemdi, dit Bouda, a toujours vécu en Seine Saint-Denis. Danseur de Hip Hop émérite pris dans la spirale de la toxicomanie, il fut condamné deux fois à la prison, puis à l'expulsion, en 1997. En s'attachant à son histoire, Jean-Pierre Thorn dénonce les conséquences dramatiques de l'inéquité d'un système qui divise la France. Projection suivie d'une rencontre-débat autour de la double peine. Présence attendue du réalisateur.

Jeudi 13 décembre

- Centre International de Massy (91300)

Rencontre-débat : *Trajectoires; les migrants du sud-sahara*. À partir de 17 heures (entrée libre – réservée aux lycéens de Massy).

Une rencontre-débat avec le public lycéen, au sein du Centre International de Massy de la Cimade, sur le thème des trajectoires des migrants depuis la situation du pays d'origine jusqu'à leur entrée dans un pays d'Europe. Focus sur la situation de Mauritanie avec le film et récit d'un réfugié Mauritanien, Soulé N'Gaïde.

Samedi 15 décembre

- Théâtre de l'Est Parisien (75020)

Théâtre : *Nous irons tous au paradis*, par Philippe Cruzeby. Voir le site pour les horaires (entrée libre sur réservation : 01 43 64 80 80).

Forme scénique brève présentée dans le cadre du festival « *Le gros bazar* », du Théâtre de l'Est parisien : personne ne connaît, ni ne voit Amina. Amina n'existe pas. Amina est employée clandestinement par ses riches patrons qui l'ont « sauvée » de son bled, là-bas. Amina n'a plus ses papiers, gardés par M. et Mme... Amina fait tout dans la maison, Amina dort dans un coin, sous l'escalier où M. lui rend visite quand il en a envie. Amina ne savait pas lire le français jusqu'à aujourd'hui, où elle sait qu'elle le sait. Car elle l'a appris, toute seule. Et ça peut changer beaucoup de choses...

- Ciné-théâtre : *Visages de l'attente horaire* (entrée libre sur réservation : 01 43 64 80 80)

- Suivi d'une projection du film *Droit d'asile : visages de*

l'attente qui nous fait mieux comprendre la problématique de l'asile, notamment au travers d'un atelier théâtral mené dans le cadre du projet FAAR (Formation et Accueil des demandeurs d'Asile et Réfugiés) proposé par la Cimade et le Théâtre du Soleil. La projection sera suivie d'une rencontre-débat avec Philippe Cruzeby et une intervenante de la Cimade : *Quelle importance des mots dans la dynamique de l'intégration ?*.

- Centre culturel des portes de l'Essonne, Juvisy-sur-Orge (91260)

Théâtre gestuel : *Saudade-Terre d'eau* – La Compagnie Dos à Deux, 20h30 (16/14 euros).

Autour de l'histoire d'une famille qui vit dans une maison sur pilotis, au milieu de la mer. Isolés, sans aucun contact avec le continent, ils ont développé une étrange et singulière façon de vivre. Ils sont bizarres, différents. Peu à peu, sous le soleil flamboyant, l'immensité turquoise de la mer disparaît... alors il faut partir ? Un long voyage à la découverte du monde commence. Une longue route pleine de rencontres, de peurs, de vie, de morts, d'incertitudes, d'apprentissages, de souvenirs... et surtout pleine de « saudade »...

Lundi 17 décembre

- Centre International de Massy (91300)

Rencontre-débat : *Migrants et identité, quelle histoire!* – Natacha Lillo, Yann Scioldo-Zurcher et Geneviève Dreyfus-Armand, 19 heures (entrée libre).

N. Lillo et Y. Scioldo-Zurcher, historiens de la *Cité de l'histoire des migrations* ainsi que G. Dreyfus-Armand, historienne et directrice de la *Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine*, viennent rencontrer les réfugiés du Centre International de Massy et mener avec eux un débat. Comment aborder ensemble cette question de l'identité ? Comment considérer un ministère qui associe « Immigration » et « Identité Nationale » ?

CENTRE-OUEST

Lundi 24 novembre

- Centre culturel, Saint Pierre des Corps (37700)

Votre voisin n'a pas de papiers – Compagnie Opsis (Voir le site pour le prix et les horaires)
La Cimade a recueilli en 2006 des témoignages d'étrangers parus ensuite aux éditions de la Fabrique, sous le titre « *Votre voisin n'a pas de papiers* ». Ce livre donne la parole aux étrangers que nous croisons tous les jours sans soupçonner les difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne. Ils nous racontent leurs espoirs, leurs déconvenues, et souvent, leur désespoir face aux obstacles qui naissent d'un arsenal juridique de plus en plus complexe. La compagnie Opsis a monté une pièce de théâtre à partir de ces témoignages.

Mardi 18 décembre

- Cinéma Les Carmes, Orléans (45000)

Ciné-débat : *Bawke* – Isham Zaman et *Si yo muero lejos de ti* – Aldo Roberto Lopez Simon. (Voir le site pour le prix et les horaires)

Dans le premier film, on nous raconte l'histoire de deux réfugiés kurdes en provenance d'Irak, un père, un fils, touchant au but après une longue route. Mais arrivés en Norvège, le père doit faire un choix... Dans un second film, trois femmes parlent de l'exil et de l'intégration. « *L'exil, ce n'est pas quelque chose de facile. Mais en même temps, il faut en faire quelque chose. Ça ne pouvait en rester là. J'étais déterminée...* ». Projection suivie d'une rencontre avec la Cimade et l'association Toits du Monde

FRANCHE COMTÉ - BOURGOGNE

Mardi 20 novembre

- Temple protestant, Dijon (21000)

Théâtre-débat : *Votre voisin n'a pas de papiers*, 20 heures (entrée libre) – Voir le 24/11.

Jeudi 6 décembre

- Cinéma Mansart, Dijon (21000)

Ciné-débat : *Je suis chez moi* – Rahma Benhamou, 20h30 (5/3 euros).

Le thème du chez soi autour de la problématique des sans papiers, des enfants à Belleville, de leur combat, et de celui de personnes dont les destins se sont croisés. Projection suivie d'un débat avec la réalisatrice, membre du Réseau Éducation Sans Frontières.

Mardi 18 décembre

- Cinéma L'Eldorado, Dijon (21000)

Ciné-débat : *Bolivia* – Adrian Caetano. (Voir le site pour le prix et les horaires).

Sur les migrations en Argentine. Freddy a quitté sa Bolivie natale pour Buenos Aires dans l'espoir de trouver un travail et de faire vivre sa famille. Il décroche un emploi de cuisinier dans un petit café fréquenté par des habitués. Il sympathise avec la serveuse, Rosa. Mais le quotidien dans la capitale argentine reste difficile. En situation irrégulière, sans permis de séjour, il doit se méfier des contrôles de police.

RÉGION SUD-OUEST

Voyages, regards croisés sur les migrations.

« *Depuis sept ans, la Cimade – Sud-Ouest mène un festival sur le thème des migrations. Cette année, Voyages, regards croisés sur les migrations qui a décidé d'aborder comme thème central la question des migrations internationales, est partenaire du festival national. Ce festival a lieu du 13 au 25 novembre. Nous mentionnons seulement dans ce programme les manifestations qui ont lieu pendant le festival migrant'scène.* »

Pour la totalité du programme, consultez le site www.cimade.org/regions/sud-ouest.

Dimanche 18 novembre

- Médiathèque Cabanis, Toulouse (31500)

Ciné-débat : *Partition pour voix de femmes* – Sophie Bissonnette, 15 heures (entrée libre).

De mars à octobre 2000, répondant à l'appel de la

Fédération des femmes du Québec, des millions de femmes descendent dans les rues à l'occasion de la Marche mondiale des femmes. Asiatiques, noires, blanches, dans cent soixante et un pays sur les cinq continents, elles avancent au rythme d'une même chanson, devenue leur chant de ralliement. Que veulent-elles donc ? En résumé, l'essentiel ! Elles exigent que l'on respecte les femmes dans leur intégrité physique et leurs droits sociaux, toutes les femmes : de tous les coins du monde et de toutes les conditions sociales. Projection suivie d'un débat avec l'APIAF et la Cimade.

Mardi 20 novembre

- Centre Social du Cap Blanc, Aurillac (15000)

Ciné-débat : *Pour vivre, j'ai laissé / Le clandestin* - Zeka Laplaine, 20h30 (entrée libre).

Deux films donc : le premier sur la demande d'asile. Les demandeurs s'emparent de la caméra et filment eux-mêmes leur intimité dans ce centre pour réfugiés. Suivi de l'histoire d'un clandestin africain fraîchement débarqué d'un paquebot est déjà poursuivi par un policier... noir. Tout se passe comme dans un Charlot ! Les deux protagonistes, à la fin d'une journée épuisante, se rencontrent et parlent. Court-métrage réalisé par un jeune réalisateur africain et accompagné en musique. Projection suivie d'un débat et d'un concert avec le Momar Afrodream.

- Médiathèque d'Este, Billère (64149)

Ciné-débat : *Le bon élève (Le Mali et nous)* – Paolo Quaregna, 20h30 (entrée libre).

Sur le Mali : les réalisateurs se penchent sur la réalité que recouvre le leitmotiv d'ajustement structurel au Mali, proposant une réflexion exigeante sur ce qu'on appelle le développement. Les images d'un petit village du Mali, à propos des institutions et du droit traditionnel introduisent le débat sur les risques de la mondialisation économique dans certains pays africains. Projection suivie d'un débat avec Georges Diawara, professeur à l'université de Bamako et membre de l'association centre Djoliba.

Mercredi 21 novembre

- Médiathèque de Gaillac (81600)

Spectacle : *Les bons contes font les bons amis*, 15 heures (entrée libre). Par l'association Contes, vents et marées Un spectacle jeune public – à partir de 4 ans – sur le thème de la tolérance.

- Médiathèque Cabanis, Toulouse (31500)

Cinéma : *Cocorico Monsiuer Poulet!* – Jean Rouch, 15 heures (entrée libre).

Pour les enfants : dans une 2 CV bringuebalante, Lam, surnommé M. Poulet, s'en va en brousse chercher les poulets qu'il vendra à Niamey. Assisté de Tallou et Damouré, il espère faire des affaires juteuses. Mais les imprévus s'accumulent, les poulets sont introuvables, le fleuve Niger difficile à traverser. Et une diablesse ne cesse de jeter des sorts. Animation de Momar Kan.

•Cinéma Le Lido, Carmaux (81400)

Ciné-débat : *Bolivia* – Adrian Caetano, 20h30 (3 euros).
Sur les migrations en Argentine. Freddy a quitté sa Bolivie natale pour Buenos Aires dans l'espoir de trouver un travail et de faire vivre sa famille. Il décroche un emploi de cuisinier dans un petit café fréquenté par des habitués. Il sympathise avec la serveuse, Rosa. Mais le quotidien dans la capitale argentine reste difficile. En situation irrégulière, sans permis de séjour, il doit se méfier des contrôles de police...

•Tam Tam Théâtre, Pau (64000)

Théâtre musical : *Aller simple* – Compagnie Amadée, 20h30 (5 euros).

Ce spectacle, libre adaptation pour deux voix et percussions du texte de Erri De Luca Solo Andata, raconte l'épopée tragique des clandestins qui s'embarquent des côtes de l'Afrique pour atteindre celles du sud de l'Italie. Les passages entre les deux langues, italienne et française, cherchent à établir une relation dramaturgique basée sur la rencontre de leurs musicalités.

Jeudi 22 novembre

•TO7, Toulouse (31100)

Repas-débat : Les politiques européennes vues du Mali, 12 heures (inscription au 05 61 44 27 74).

Un repas-débat en présence de Georges Diawara, professeur à l'université de Bamako et membre de l'association « *Centre Djoliba* », ainsi que de membres de la Cimade.

•Médiathèque Cabanis, Toulouse (31500)

Ciné-débat : *La voie* – Ferenc Moldovaniy, 16h30 (entrée libre).

Sur l'histoire de la plus grande diaspora du monde, la diaspora chinoise. Monsieur Liu a 65 ans. Comme des dizaines de milliers de chinois, il vit à Budapest. Pour lui, c'est le printemps de sa vie. Pourtant, M. Liu est terriblement seul et comme il le dit, il cherche la voie. Il repart à Pékin le temps d'un voyage. Il revoit son grand fils qu'il a laissé voilà bientôt 6 ans... Le film est le récit d'une année de la vie de cet homme.

•Athnor, Albi (81000)

Ciné-débat : *El Ejido, la loi du profit* – Rhalib Jawad, 20h30 (entrée libre).

Sur la question espagnole. Almeria, province côtière de l'Andalousie et ancien désert transformé en 20 ans en la plus importante concentration de culture sous serres au monde. Le potager artificiel de l'Europe, été comme hiver. En février 2000, à El Ejido, son chef-lieu, a eu lieu un véritable pogrom : l'assassinat d'une espagnole et l'arrestation de son meurtrier marocain ont mis le feu aux poudres. La population espagnole a fait la chasse à la communauté immigrée, à ses journalistes clandestins ou en voie de régularisation qui hantent les serres...

Vendredi 23 novembre

•Samba Résille, Toulouse (31000)

Ciné-débat sur le thème de l'asile. : *Visages de l'attente* –

Nadège Bonnet-Chelhi, 20h30 (entrée libre).

Le projet FAAR (Formation et Accueil des demandeurs d'Asile et Réfugiés) a été conçu pour l'accompagnement à Paris des demandeurs d'asile et réfugiés. Dans le cadre de ce projet, depuis 2003, la Cimade et le théâtre du Soleil proposent à certains d'entre eux un atelier de théâtre à la cartoucherie de Vincennes. Une manière d'échapper ensemble à la pression de l'attente dans une activité qui fait sens. Projection suivie d'une discussion avec des membres de la Cimade, de la Ligue des Droits de l'Homme, ainsi qu'avec Georges Diawara, professeur à l'université de Bamako et membre de l'association *Centre Djoliba*.

•Médiathèque de Gaillac (81600)

Etrangères en leur pays – Les Amis de la poésie, 20h30 (entrée libre).

Une soirée poèmes, chansons et musiques.

•MJC de Mazamet (81200)

Concert : *Momar Afrodream*, 21 heures (entrée libre).
Il chante l'exil, les migrations et les métissages.

•L'Atalante, Bayonne (64100)

Ciné-débat : *El Ejido, la loi du profit* – Rhalib Jawad, 21heures (Prix : consulter le site www.migrantscene.org) – Voir 22/11

Samedi 24 novembre

•Maison du Peuple, Montauban (82000)

Parcours de migrants à partir de 17 heures (entrée libre)
Écoutez-moi, j'existe – Myriam Gauthier, 17 heures (entrée libre).

17h à 19h : Jeu *Parcours de migrants*. Conçu sur le mode d'un jeu de l'oie, cette animation met en scène six personnages émigrants jusqu'en France.

19h à 20h : Buffet préparé par les communautés présentes à Montauban.

20 heures : Pièce de théâtre : *Écoutez-moi, j'existe*. À Rodez, le collectif des sans-papiers, ainsi que quelques étrangers qu'il a accompagné dans leurs démarches, montrent des saynettes faisant une large place à la parole des immigrés.

Dimanche 25 novembre

•Médiathèque Cabanis, Toulouse (31500)

Cinéma : *We feed the world* – Erwin Wagenhofer, 15 heures (entrée libre).

Chaque jour à Vienne, la quantité de pain inutilisée et vouée à la destruction pourrait nourrir la seconde plus grande ville d'Autriche... Environ 350 000 hectares de terres agricoles, essentiellement en Amérique latine, sont employées à la culture du soja destiné à la nourriture du cheptel des pays européens alors que près d'un quart de la population de ces pays souffre de malnutrition chronique...

Mardi 18 décembre

•Cinéma Utopia, Bordeaux (33100)

Ciné-débat : *Je suis chez moi* – Rahma Benhamou; 20h30 (5,50 euros).

En partenariat avec la radio la clé des ondes. Le thème du chez soi autour de la problématique des sans papiers, des enfants à Belleville, de leur combat, et de celui de personnes dont les destins se sont croisés. Projection suivie d'une rencontre avec Yamina Vierge, déléguée nationale Cimade pour le Sud-Ouest.

EXPOSITIONS

ÎLE DE FRANCE

Du 18 au 30 novembre

•Centre d'Animation des Halles-Le Marais (75001)
Cachan, un camp de réfugiés aux portes de Paris – Diane Grimonet (entrée libre).

Du lundi au vendredi de 10h-22h, samedi de 14h-19h.

Le 17 août 2006, à Cachan, la police évacue un ancien bâtiment du CROUS occupé par plus de 500 squatteurs, laissant à la rue des dizaines de familles. À l'invitation du maire elles sont accueillies dans un gymnase de la ville. Entre 300 et 400 personnes ont campé dans une salle exiguë du gymnase avec de nombreux enfants dont certains nouveau-nés. « *Ce travail photographique est pour moi le reflet de ce qui se passe depuis des années en France. Cachan est le miroir grossissant du mépris avec lequel la France traite ses immigrés...* ».

Du 26 novembre au 18 décembre

•Ars Longa (75011)

Sylvain Yerbanga (entrée libre)

Du lundi au vendredi de 14h-20h.

Les sculptures de cet artiste burkinabé évoquent une foule de migrants, tous unis dans leur quête d'une terre d'accueil. Pourtant, à y regarder de plus près, chacun possède une particularité gravée dans le bois.

Du 25 novembre au 15 décembre

•Belle Etoile, Saint-Denis (93210)

Ceci n'est pas une prison, l'enfermement des étrangers : Des images pour comprendre (entrée libre)

(Pour visiter l'exposition, appeler la Belle Etoile au 01 48 59 67 80).

Photographies : Olivier Aubert, David Delaporte et Xavier Merckx.

Peu de gens connaissent les lieux de rétention administrative, où sont « placés » les étrangers en situation irrégulière faisant l'objet d'une mesure dite d'éloignement du territoire. De fait, rares sont ceux, médias compris, qui y ont accès. Et pourtant chaque année plus de 30 000 personnes y séjournent. La volonté de témoigner de la réalité de ces centres est à l'origine de cette exposition photographique présentée par la Cimade. Avec le parrainage exceptionnel de Raymond Depardon, ces images montrent le quotidien de la rétention administrative des sans papiers.

ALSACE ET LORRAINE

Du 14 au 21 décembre

•Eglise Sainte Marie (68100)

Ceci n'est pas une prison, l'enfermement des étrangers : Des

images pour comprendre (entrée libre).

Du lundi au samedi 8h-19h
Photographies : Olivier Aubert, David Delaporte et Xavier Merckx.

Du 24 novembre au 8 décembre

•Galerie Stimultania (67000)

Bienvenue en France, du mercredi au dimanche 17h-20h (entrée libre).

O. Aubert, O. Coret, Y. Forestier, O. Jobard, T. Jouanneau, J. Robine. L'exposition *Bienvenue en France !* réunit le travail de six photographes qui ont choisi de prêter leurs photos afin de faire avancer le débat sur les zones d'attente. L'exposition permet de suivre le parcours type d'un étranger, de l'instant où il pose le pied en zone internationale jusqu'au moment où il va, soit être libéré, soit être réacheminé. À travers le regard de ces six photographes, il est possible de suivre le parcours d'un étranger qu'il soit mineur ou adulte lors de son réacheminement forcé, d'entrer dans les cellules des postes de police qui se trouvent dans l'aéroport et de percevoir le désarroi des personnes « non-admises » placées dans cette zone.

Ceci n'est pas une prison, l'enfermement des étrangers : Des images pour comprendre (entrée libre).

Du mercredi au dimanche 17h-20h
Photographies : Olivier Aubert, David Delaporte et Xavier Merckx

CENTRE-OUEST

Du 18 novembre au 1er décembre

•Centre culturel, Saint Pierre des Corps (37700)

Ceci n'est pas une prison, l'enfermement des étrangers : Des images pour comprendre (entrée libre).

Du mardi au vendredi 9h-12h, puis 13h30-18h (17h le samedi).

Du 19 novembre au 8 décembre

•Bibliothèque Universitaire, université de la Rochelle (17042)

Ceci n'est pas une prison, l'enfermement des étrangers : Des images pour comprendre (entrée libre). (Horaires: voir le site www.migrantscene.org).

Coordonnées des lieux partenaires du festival

PARIS

Ars Longa

67, avenue Parmentier 75011, 01 43 38 99 56.

Atelier de la Bonne Graine

16, passage de la Bonne Graine 75011, 01 43 57 40 47

Auditorium de l'ADAC

Pavillon des ateliers 11, place Nationale 75013

01 44 61 87 73

Baiser Salé

58, rue des Lombards 75001, 01 42 33 37 71

La Bellevilloise 19, rue Boyer 75020, 01 46 36 07 07

Le Cabaret Pirate
Port de la Gare 75013
Centre d'Animation des Halles-Le Marais
6, place carrée, forum des Halles 75001, 01 40 28 18 48
Le Connétable
55, rue des archives 75003
Espace Beaujon
209, rue du Fbg St-Honoré 75008, 01 42 89 17 32
Lavoir Moderne Parisien
35, rue Léon 75018, 01 42 52 09 14
Maison de l'Europe
35, rue des Francs-Bourgeois 75004, 01 44 61 85 81
Théâtre de l'Est Parisien
159, avenue Gambetta 75020

RÉGION PARISIENNE

L'Antarès
1, place du Coeur battant 95490 Vaureal, 08 92 68 04 45
La Belle Etoile
14, allée Saint Just 93210 Saint Denis, 01 48 59 67 80
Centre Culturel des Portes de l'Essonne
5, rue du Docteur Vinot 91260 Juvisy-sur-Orge,
01 60 48 46 18
Centre International de Massy (Cimade)
80, rue du 8 mai 1945 91300 Massy, 01 60 13 58 90
Cinéville
5, rue Arnoult Crapotte 78700 Conflans Saint Honorine,
01 39 72 63 75
Le Hangar
3-5, rue Raspail 94200 Ivry, 01 72 04 64 25
Maison de quartier des Linandes
Place des Linandes Beiges 95000 Cergy Pontoise
01 30 30 62 70
Médiathèque Don Quichotte
120, avenue du Président Wilson 93200 Saint-Denis
01 55 93 48 70

CENTRE-OUEST

Bibliothèque Universitaire de l'université de la Rochelle
rue du Loup Marin 17042 La Rochelle, 05 46 45 39 69
Centre culturel de Saint Pierre des Corps
37 bis, avenue de la République 37700 St Pierre des Corps,
02 47 63 43 43
Cinéma les Carmes
7, rue des Carmes 45000 Orléans, 02 38 62 94 79

FRANCHE COMTÉ BOURGOGNE

Cinéma l'Eldorado
21, rue Alfred de Musset 21000 Dijon
03 80 66 12 34, 03 80 66 51 89
Cinéma Mansart
94, bd Mansart Centre Mansart 21000 Dijon
03 80 66 64 07
Temple de Dijon
14, bd de Broesses 21000 Dijon, 03 80 30 30 45

ALSACE ET LORRAINE

Église de Sainte Marie Centre Ville
13, rue du Couvent, 68100 Mulhouse
Galerie Stimultania
33, rue Kageneck 67000 Strasbourg
03 88 23 63 11

SUD-OUEST

L'Athanor
Place de l'Amitié entre les Peuples 81000 Albi
05 63 38 55 55
Centre Social du Cap Blanc
10, rue du Docteur Chibret 15000 Aurillac
04 71 45 48 60
Cinéma l'Atalante
6, rue Denis Etcheverry 64100 Bayonne
05 59 55 76 63
Cinéma le Lido
8, rue Chanzy 81400 Carmaux
05 63 36 84 90
Cinéma Utopia
5, place Camille Jullian 33100 Bordeaux
05 56 52 00 15
Grande Salle de la Maison du Peuple
18, rue Michelet 82000 Montauban
Médiathèque d'Este
Avenue Pléiade 64149 Billere
05 59 13 06 30
Médiathèque Intercommunale de Gaillac
Place d'Hautpoul 81600 Gaillac
05 63 81 20 23
Médiathèque José Cabanis
1, allée Chaban-Delmas 31500 Toulouse
05 62 27 40 00
MJC de Mazamet
10, rue de Juillet 81200 Mazamet
05 63 98 68 02
Samba Résille
38, rue Roquelaine, 31000 Toulouse
05 34 41 62 16
Tam Tam Théâtre
8, place du Foirail 64000 Pau
05 59 30 26 42
Théâtre d'Aurillac
14, rue Lacoste 15000 Aurillac
04 71 45 46 05
TO7
4 bis, cheminement Cambert, 31100 Toulouse
05 61 44 27 74

**Reproduisez, diffusez,
le Quotidien des
Sans-Papiers**